

Recueil des actes administratifs

■ n° 442

13 juin 2023

Pages 10889 à 10962

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

| | |
|--|-------|
| Délibération n° 2023-06-05-3 du 5 juin 2023 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 mars 2023..... | 10891 |
| Délibération n° 2023-06-05-4-1 du 5 juin 2023 approuvant le schéma directeur du numérique et du système d'information de La Rochelle Université..... | 10891 |
| Délibération n° 2023-06-05-4-2 du 5 juin 2023 relative au plan d'action égalité professionnelle..... | 10930 |
| Délibération n° 2023-06-05-5-2 du 5 juin 2023 relative au lancement du processus d'accréditation nationale et européenne du Master EU-CONEXUS en Humanités numériques | 10954 |
| Délibération n° 2023-06-05-6-1 du 5 juin 2023 portant création du centre de responsabilité budgétaire Alternance (CRB 14)..... | 10954 |
| Délibération n° 2023-06-05-7-1 du 5 juin 2023 portant approbation des statuts du parlement étudiant de La Rochelle Université..... | 10955 |
| Délibération n° 2023-06-05-8-1 du 5 juin 2023 approuvant la convention cadre de partenariat 2023-2027 entre La Rochelle Université et le Conseil départemental de la Charente-Maritime..... | 10958 |
| Délibération n° 2023-06-05-8-2 du 5 juin 2023 approuvant la convention entre La Rochelle Université et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour les célébrations des 30 ans de l'université..... | 10959 |
| Délibération n° 2023-06-06-29 du 6 juin 2023 relative à l'ordre et aux modalités de décompte des heures d'enseignement des enseignants-chercheurs et des personnels contractuels de même niveau dans les services et hors service..... | 10960 |

Délibérations

Délibération n° 2023-06-05-3 du 5 juin 2023 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 mars 2023

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur des conseils de La Rochelle Université, notamment son article 12,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (24 voix),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2023 tel que modifié en séance et annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2023 est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Délibération n° 2023-06-05-4-1 du 5 juin 2023 approuvant le schéma directeur du numérique et du système d'information de La Rochelle Université

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-02-06-4-4 du 6 février 2023 relative au schéma directeur du numérique et du système d'information ;
Vu l'avis du bureau présidentiel du 24 mars 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (21 voix)

ADOPTE le schéma directeur du numérique et du système d'information annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

La Rochelle Université

Schéma directeur numérique responsable

Pour un développement numérique plus inclusif et sobre au sein de l'Université de La Rochelle.

digital better

TERRITOIRES D'INNOVATION
du Grand Sud-Ouest

GRAND SUD-OUEST TERRITOIRES

ADEME
Direction Régionale
Nouvelle-Aquitaine

Fonds Européen de Développement Régional

Région Nouvelle-Aquitaine
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

FRANCE 2030

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Édito | 3 |
| Quels contexte et élaboration ? | 4 |
| Contribution aux objectifs de développement durable | 5 |
| 3 ambitions pour l'Université | 6 |
| 5 orientations y répondant | 7 |
| Sommaire des actions | 8-9 |
| Légende | 10 |
| Déroulé des fiches actions | 11-36 |
| Positionnement des actions sur un radar numérique responsable | 37 |
| Planning | 38 |

Édito

L'Université de La Rochelle fait le choix d'orienter ses formations et ses activités de recherche principalement sur l'environnement littoral, la biodiversité, la transition énergétique, la transformation numérique, en y intégrant toutes les dimensions sociales, historiques, culturelles ou organisationnelles. En tant qu'établissement, l'Université est elle-même confrontée aux problématiques de ce défi et doit trouver des solutions d'adaptation et d'évolution pour devenir un acteur exemplaire de l'enseignement supérieur, en responsabilité par rapport à ces grandes transitions que notre monde connaît actuellement. Elle entend donc mobiliser le potentiel intellectuel des équipes enseignantes et des étudiants pour les faire travailler sur des sujets en lien avec des

besoins du campus, avec l'idée de bénéficier d'innovations issues des travaux de recherche pour permettre à l'Université de s'adapter aux nécessaires évolutions voire de les anticiper. Le numérique est un acteur majeur de cette transformation, mais il est profondément dual. Derrière la façade d'innovation et de créations de nouveaux usages, le numérique est un acteur majeur d'émissions de Gaz à Effet de Serre, d'épuisement des ressources et d'affaiblissement de la biodiversité, participant activement au changement climatique. La Rochelle Université souhaite faire du numérique un formidable outil de création de nouvelles valeurs durables, plus respectueuses de l'environnement et plus éthiques envers la société s'il est encadré et réfléchi en termes d'impacts.

Vincent Courboulay

Chargé de mission sociétale et numérique responsable

Contexte et élaboration

Inspirer une transition sociétale et environnementale au sein des lieux d'éducation.

Ce schéma prend place dans un quotidien professionnel et personnel toujours plus numérisé. Or, le numérique représente 4% des émissions de gaz à effet de serre chaque année. Cette numérisation presque automatisée reste souvent facteur d'exclusion, de pollution, d'appauvrissement des sols et de divers impacts sociaux incontestables.

Initié par Vincent Courboulay, chargé de mission numérique responsable au sein de l'Université, ce schéma directeur ambitionne d'être une ligne directrice dans la mise en place d'actions concrètes, applicables à courts et moyens termes sur trois ans. Cette première impulsion servira de base pour de futures actions après ces trois années.

Il est le fruit d'analyses, d'échanges et de réflexions communes. L'Université de la Rochelle a fait appel à **Digital4better**, entreprise à mission, de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), experte du numérique responsable, pour le construire. Cette construction s'appuie sur une large étape d'audit de l'ensemble de la structure numérique de l'Université de la Rochelle. Enclenchée dès 2020, cette phase porte sur les stratégies et la gouvernance, la formation et la communication, ainsi que sur diverses démarches transversales, centrées usages et sur l'organisation. Ce large audit s'est composé d'interviews auprès de membres de l'Université analysées selon des référentiels reconnus (le label Numérique

Responsable. Le référentiel Green IT et le principe d'amélioration continue). Il prend également en compte d'une évaluation des différents rapports de maturité sur le numérique et son empreinte : bilan carbone, WeNR, WeGreenIT. Un diagnostic final a été posé, mettant en lumière les points d'amélioration à aborder et les sujets déjà engagés. Car l'Université s'engage déjà pour construire un numérique plus responsable. De bonnes pratiques sont mises en place, une démarche de sensibilisation des parties prenantes est enclenchée. Ce schéma prend place sur un terreau fertile. L'établissement a ancré son engagement social et environnemental dans son ADN avec la création de l'institut **LUDI (Littoral Urbain, Durable et Intelligent)**. Ce schéma directeur vient renforcer le numérique responsable comme élément du LUDI, en tant que « Durable et Intelligent ». En lien direct avec le schéma directeur numérique conçu par Capgemini pour la période 2023-2026, ce schéma

directeur numérique responsable vise à lui répondre et à le compléter. L'ensemble des actions définies pourront se mener en parallèle et infuser dans les projets du schéma directeur numérique. Les enjeux principaux liés à ce schéma sont la légitimation et la structuration de la démarche numérique responsable au sein de l'établissement. Avec pour ambition d'obtenir le **label Numérique Responsable dans l'Éducation**, l'Université de la Rochelle trace un chemin clair et précis vers le renforcement de son engagement global.

"L'Université de la Rochelle trace un chemin clair et précis vers le renforcement de son engagement global"



Contribution aux objectifs de développement durable

Au travers l'élaboration de ce schéma directeur numérique responsable, l'Université de la Rochelle affirme à nouveau son engagement pour un développement durable. Celui-ci contribue à la mise en place des objectifs de développement durable (ODD) instaurés par les Nations unies. Ces 17 objectifs ont pour vocation de

répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés d'ici à 2030, sous le prisme des trois piliers : people, planet, prosperity : éradiquer la pauvreté et les inégalités, protéger notre planète et son écosystème et garantir la prospérité pour tous. Le numérique étant source d'impacts sociaux et environnementaux,

chacune des actions du schéma directeur contribuera à un ou plusieurs ODD. Ces actions, tout comme les ODD, sont interconnectées. Cette démarche vise à mettre en lumière les enjeux concrets de leur mise en œuvre. Pour chaque action de ce schéma directeur, ce document fera référence à un ou plusieurs ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour en savoir plus sur les ODD, rendez-vous sur :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

3 ambitions pour l'Université

1 

Intégration des impacts environnementaux du numérique.

La prise de conscience des impacts environnementaux est le premier pas à effectuer pour initier une démarche numérique responsable globale. Cette prise de conscience n'a de sens que si elle se matérialise auprès de chaque partie prenante. Les impacts se glissent dans leur quotidien, à travers le parc informatique, les services numériques, les infrastructures, les connaissances transmises... C'est pourquoi l'accompagnement des équipes dans cette démarche est primordial.

L'accompagnement ainsi que l'amplification des connaissances et actions instaurera le cadre à l'ensemble des améliorations menées.

2 

Prise en compte de la responsabilité sociale et sociétale du numérique

Ces impacts liés au numérique sont moins palpables et quantifiables que les impacts environnementaux. Pour autant, ils peuvent s'immiscer dans tous les stades d'un projet numérique, l'ensemble du cycle de vie d'appareils électroniques et dans les décisions liées à la transition numérique. Les enjeux, en particulier pour une institution publique telle que La Rochelle Université, sont de rendre les services numériques qu'elle propose accessibles au plus grand nombre et ainsi limiter la fracture sociale liée au numérique.

Problématiques encore peu évoquées, leur prise de conscience est de plus en plus forte et leur prise en compte s'avère essentielle dans une démarche de numérique responsable.

3 

Une transition numérique structurée et consciente

La prise de conscience des différents impacts liés au numérique n'a pas à rejeter pour autant le projet de transition numérique. La mise en place de projets numériques est presque inévitable et répond également aux volontés d'innovation de l'Université de la Rochelle. La structuration de cette transition, des différents projets et des réflexions, doit avoir intégré en son cœur les enjeux sociaux et environnementaux de manière systématique et naturelle.

Par ailleurs cette démarche numérique innovante peut également être au service d'une démarche à impact environnementale et sociale positive.

5 orientations y répondant

1 

Installer une gouvernance structurelle pour le numérique responsable

L'objectif est d'apporter une structure dans le déploiement du numérique responsable au sein de l'Université. La définition des parties gouvernant cette démarche, leur budget associé et leur périmètre d'action est essentiel dans sa prospérité. Les sujets de gouvernance et de structuration se retranscrivent notamment dans les instances décisionnaires, les politiques d'achat et de gestion des appareils, mais également l'intégration dans les projets de conception et de mise en œuvre des services numériques.

2 

Favoriser une recherche et une innovation collective sur le numérique responsable

L'Université s'inscrit comme un acteur de la recherche sur différents domaines. L'intégration du numérique responsable peut se retranscrire sur plusieurs points. Premièrement en continuant d'accroître les relations avec les organismes travaillant pour un numérique responsable, en créant des projets co-joints. Puis en faisant avancer la recherche et l'innovation autour des problématiques sociales, sociétales et environnementales liées au numérique.

3 

Communiquer, sensibiliser, former

L'Université communique auprès d'une multitude de personnes et organismes. Etudiants, enseignants et chercheurs, collectivités, partenaires institutionnels, collaborateurs... Autant d'acteurs, parties prenantes de l'université, envers qui la communication, la sensibilisation ou la formation au numérique responsable sont cruciales. La définition de l'articulation de cette communication est essentielle pour initier une prise de conscience et perpétuer dans le temps un engagement de tous ces acteurs.

4 

Mesurer, évaluer, améliorer

Pour enclencher une démarche d'amélioration et de réductions des impacts, il est fondamental de comprendre d'où ces impacts viennent. La mise en place d'indicateurs dans tous les pôles incluant un rapport au numérique est la première étape. L'évaluation des impacts dirige les actions et hiérarchise la mobilisation. Une revue systématique des améliorations est importante pour assurer une évolution constante.

5 

Initier l'engagement dans la gestion du parc informatique

La démarche « numérique responsable » doit être initiée de sorte à ce qu'elle s'intègre naturellement dans les missions des parties prenantes. La gestion du parc informatique est une question centrale pour une structure comme l'Université de la Rochelle. Ses contraintes et ses impacts nécessitent une attention particulière. La matérialité du numérique est la première source des impacts environnementaux de celui-ci. C'est pourquoi prendre conscience et initier une démarche de sobriété dans cette gestion est primordiale.

Ce schéma directeur s'articule autour de 3 ambitions développées en 5 orientations auxquelles répondent 26 actions.

- 1**

 - 1.1 **Nommer un Référent Numérique Responsable pour coordonner la feuille de route.**
 - 1.2 **Mettre en place un comité « Numérique Responsable » de suivi des actions proposées.**
 - 1.3 **Mettre en place une gouvernance et une structuration d'un budget associé au numérique responsable.**
 - 1.4 **Mettre en place la labélisation Numérique Responsable dans l'éducation.**

- 2**

 - 2.1 **Mettre en place des indicateurs sur les impacts liés au numérique pendant les processus de recherche.**
 - 2.2 **Favoriser la recherche et l'innovation autour du numérique responsable (NR) au sein des laboratoires de l'université.**
 - 2.3 **Renforcer les échanges avec les parties prenantes territoriales et les associations NR.**

- 3**

 - 3.1 **Sensibiliser 100% des étudiants au numérique responsable d'ici 3 ans.**
 - 3.2 **Concevoir un résumé de la démarche NR et le partager aux parties prenante.**
 - 3.3 **Intégrer le NR au sein d'événements dont l'Université de la Rochelle est partenaire ou conceptrice.**
 - 3.4 **Proposer une sensibilisation à l'illectronisme pour toutes les parties prenantes.**
 - 3.5 **Proposer chaque semestre une Fresque du climat et une Fresque du numérique.**
 - 3.6 **Inciter les parties prenantes à devenir animateur ou animatrice de la Fresque du Climat ou du Numérique.**
 - 3.7 **Participer à un hackathon chaque année dédié au numérique responsable.**
 - 3.8 **Amplifier la formation du personnel au NR.**
 - 3.9 **Inclure le numérique responsable au sein de la communication de l'Université.**

- 4**

 - 4.1 **Outils l'intégration des critères NR dans les projets de l'Université.**
 - 4.2 **Mettre en place des indicateurs sur la démarche NR globale et les présenter à la présidence chaque année.**
 - 4.3 **Mettre en place des indicateurs de performance des centres de données, entrer dans une démarche d'amélioration.**
 - 4.4 **Mettre en place une mesure des impacts sociaux et environnementaux des services numériques, entrer dans une démarche d'amélioration.**
 - 4.5 **Faciliter l'accès par tous aux services numériques de l'Université.**

- 5**

 - 5.1 **Instaurer une politique d'achat responsable du matériel informatique.**
 - 5.2 **Allonger la durée de vie des équipements informatiques.**
 - 5.3 **Mutualiser les ressources avec les acteurs de l'écosystème de l'Université.**
 - 5.4 **Mettre en place une extinction automatique des appareils électroniques.**
 - 5.5 **Tourner la fin de vie du parc informatique vers le réemploi ou le reconditionnement.**

Légende des actions

Effort

3 niveaux de difficulté de mise en oeuvre de l'action.

Impact

Échelle de 1 à 5.

Représente le niveau d'importance que l'action a. Plus une action va permettre une grande réduction de la pollution environnementale ou des effets néfastes sur un aspect social, plus celle-ci sera considérée comme impactante.

Estimation budgétaire

+ : rentable

- : gratuit

€ : peu coûteux

€€ : coûteux

Calendrier

Intégration de l'action au sein du planning de mise en place du schéma, sur 3 ans.

Pôles concernés

Pôle métier visé par la mise en oeuvre de l'action.

Installer une gouvernance structurelle pour le numérique responsable

1.1 Nommer un Référent Numérique Responsable pour coordonner la feuille de route.

 Effort



 Impact



Description et enjeux

Afin d'assurer le respect de la mise en œuvre du schéma directeur, une personne devra être dédiée à coordonner les différentes parties prenantes et les actions imparties. Ce référent devra avoir un budget associé et présidera le comité « Numérique Responsable » de suivi des actions. Ce rôle de référent peut s'inclure dans les missions du chargé de mission Numérique Responsable, entrant en poste en octobre.

Le référent numérique responsable sera ainsi :

- En charge de la déclinaison du schéma directeur numérique responsable
- De la mise en œuvre et le suivi d'avancement des actions du schéma directeur numérique responsable
- Du reporting de l'avancement des différentes actions du schéma directeur numérique responsable

Le pilotage de ce schéma a pour ambition de faire du numérique responsable un sujet grandissant pour l'ensemble des pôles d'actions de l'Université de la Rochelle.

Il devra être légitimé dans sa fonction au sein de l'organisation de l'Université La Rochelle et disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions du schéma directeur numérique responsable.



Estimation budgétaire

€€
Salaire sur 3 ans d'une personne dédiée à ce poste.



Calendrier

Première étape clé du schéma directeur. À mener dans le premier semestre (avant 2023)



Pôles concernés

- Direction de l'Université de la Rochelle
- Direction des ressources humaines

Installer une gouvernance structurelle pour le numérique responsable

1.2 Mettre en place un comité « Numérique Responsable » de suivi des actions proposées.

 **Effort** 

 **Impact** 

Description et enjeux

Ce comité aura pour mission de suivre les avancées du schéma directeur, de valider la suite des actions ainsi que le budget nécessaire à leur déroulement. Il peut être formé par des réunions dédiées au Numérique Responsable menées par le Comité stratégique numérique, orchestrant le bon déroulé du schéma directeur numérique. Ces réunions dédiées peuvent être présidées par le référent Numérique Responsable. Il lui permettra de donner de la visibilité à l'ensemble du comité sur les actions déjà menées, en cours et à mettre en pratique ainsi que les ressentis des parties prenantes à ce sujet.



Estimation budgétaire

€

Temps passé pour chaque membre (hors temps référent numérique responsable, déjà prévu par ailleurs) à la préparation et l'assistance aux deux réunions annuelles.



Calendrier

Réunion chaque semestre durant les 3 ans du schéma directeur.



Pôles concernés

- Référent Numérique Responsable
- Vice-Président du Développement Durable
- Vice-Président Numérique
- DSI
- Direction pédagogique
- Parties prenantes externes (territoire, association NR)

Installer une gouvernance structurelle pour le numérique responsable

1.3 Mettre en place une gouvernance et une structuration d'un budget associé au numérique responsable.



Description et enjeux

Débloquer un budget permettra de mener à bien les actions du schéma directeur. Certaines évolutions des pratiques, mises en place de communication, d'outils de mesure et de certifications demandent des ressources financières que l'Université devra être à même d'accorder. Le bon déroulement de la stratégie NR dépend de l'importance de la gouvernance au sein de l'Université, tant bien par son budget que par son implication dans les discussions structurantes de celle-ci.

Ce budget serait à allouer au Référent Numérique Responsable. Il devra être discuté et ajusté selon le planning des actions chaque année lors du Comité « Numérique Responsable ».



Estimation budgétaire

€€
Budget = somme des budgets de l'ensemble des actions du schéma directeur numérique responsable
À ajuster lors des comités « Numérique Responsables »



Calendrier

Le budget sera à évoquer et décider lors de chaque réunion du comité numérique responsable.



Pôles concernés

- Représentant Numérique Responsable
- Direction de l'Université de la Rochelle

Installer une gouvernance structurelle pour le numérique responsable

1.4 Mettre en place la labélisation Numérique Responsable dans l'éducation.



Description et enjeux

Ce label, avec lequel l'Université de la Rochelle est déjà en lien, permettra de légitimer davantage sa stratégie Numérique Responsable. Il sera un outil de communication fort auprès des étudiants, professionnels de l'établissement et parties prenantes externes. L'ensemble des actions du schéma directeur rentrent dans les éléments demandés pour la labélisation. Décrocher ce label clôturera le schéma directeur et les actions menées durant 3 ans.

Le processus de labélisation découle du label Numérique Responsable déjà obtenu par l'Université. Celui-ci est simplifié et adapté au monde éducatif. La labélisation se mène en remplissant un cahier des charges définissant 3 niveaux (engagement dans la démarche, approfondissement, maîtrise) pour chacun des domaines (gouvernance, usages, formation, communication, équipement) au sein de celui-ci afin d'insérer ce label dans le label E3D plus large existant au niveau national.



Estimation budgétaire

€€
Coût du temps passé pour la mise en place de la certification.
Coût d'audits menés lors du processus de labélisation.



Calendrier

Obtenir le label Numérique Responsable dans l'éducation d'ici 3 ans. Entrer dans une démarche de candidature à partir de septembre 2025.



Pôles concernés

- Représentant Numérique Responsable

Favoriser une recherche et une innovation collective sur le numérique responsable

2.1 Mettre en place des indicateurs sur les impacts liés au numérique pendant les processus de recherche.



Description et enjeux

Le numérique est au cœur des processus de recherche depuis de nombreuses années. Afin de mieux comprendre ses impacts induits lors de son utilisation au sein de la recherche, la mesure est une première étape clé.

En parallèle du déploiement de la démarche Labo 1point5, évoquant en partie les impacts liés au numérique, les laboratoires peuvent aller plus loin en incluant d'autres indicateurs dédiés au numérique. Consommation énergétique du matériel informatique utilisé lors de la phase de recherche, empreinte des logiciels et services numériques utilisés, méthode de stockage et de partage des données récoltées... Les indicateurs devront s'appliquer au matériel (hardware) et aux logiciels (software). Ceux-ci seront à définir conjointement par les équipes de recherche et le référent numérique responsable. Par ailleurs, des impacts sociaux et sociétaux peuvent être envisagés afin de permettre à chaque sujet de recherche de valoriser ces impacts. Accessibilité de nouveau services citoyens, inclusion, ...

L'objectif sur le long terme, après la mesure, est d'entrer dans une phase d'amélioration continue de ces indicateurs. Une première étape de définition d'indicateurs génériques pour l'ensemble des projets de recherche sur les aspects environnementaux et sociaux peut être menée. Cette étude pourra s'appuyer sur les données facteurs d'impacts et méthodes déjà existantes (Ademe, WeNR, Labo 1point5...), RGAA, notamment



Estimation budgétaire

€
Étude initiale indicateurs génériques : 10 à 15 j/h



Calendrier

Définir et mettre en place des indicateurs à partir de septembre 2024. Cette action peut s'étaler au-delà du planning, pour entrer dans une démarche d'amélioration continue des indicateurs.



Pôles concernés

- Unités de recherche
- Référent Numérique Responsable

Favoriser une recherche et une innovation collective sur le numérique responsable

2.2 Favoriser la recherche autour du numérique responsable (NR) au sein des laboratoires de l'université.



Description et enjeux

Pour comprendre les nombreux impacts environnementaux et sociaux du numérique, ainsi que les solutions pour y palier, la recherche est primordiale. Les nouvelles technologies, le retour de la «low-tech». Le numérique et ses externalités évoluent constamment. C'est pourquoi, en tant qu'organisme de recherche, l'Université de la Rochelle a son rôle à jouer.

Il serait intéressant d'ouvrir les discussions entre les unités de recherche et des acteurs du numérique responsable afin d'évoquer des nécessités de recherche. Prévoir d'animer plusieurs séminaires de sensibilisation et veille afin d'éveiller les consciences et donner les clés aux équipes recherche d'intégrer cette dimension dans leurs travaux.



Estimation budgétaire

€
Animation de 3 à 4 séminaires / an



Calendrier

À partir de la deuxième année (septembre 2023).



Pôles concernés

- Unités de recherche
- Référent Numérique Responsable
- Parties prenantes externes (associations, ONG...)

Favoriser une recherche et une innovation collective sur le numérique responsable

2.3 Renforcer les échanges avec les parties prenantes territoriales et les associations NR.



Description et enjeux

Événements, partenariats, recherche, sensibilisation, formation... Ces sujets sont évoqués tout au long de ce schéma directeur. Il est important de se rappeler de les mener conjointement avec les parties prenantes territoriales et de l'écosystème NR. La collaboration multipliera l'impact de ce schéma et son efficacité de mise en place. Leur participation au Comité Numérique Responsable sera également le reflet d'un travail commun sur la durée.



Estimation budgétaire

-



Calendrier

À mener tout au long du schéma directeur, au travers des différentes actions qui pourraient nécessiter, ou préférer, un lien avec les parties prenantes territoriales et l'écosystème NR.



Pôles concernés

- Référent Numérique Responsable
- Parties prenantes externes

Communiquer, sensibiliser, former

3.1 Sensibiliser 100% des étudiants au numérique responsable d'ici 3 ans.

 Effort
  Impact

Description et enjeux

Cette sensibilisation est plus que nécessaire pour les futurs concepteurs, conceptrices, utilisateurs et utilisatrices du numérique. Cette sensibilisation peut être le premier point de bascule vers une prise de conscience généralisée des impacts du numérique pour des milliers d'étudiants. Elle peut modeler leur engagement futur au sein de leur travail et de leur vie personnelle.

C'est pourquoi ce schéma directeur ambitionne de mettre en place un visionnage obligatoire du MOOC de sensibilisation de l'INR (durée de 30min) pour l'ensemble des étudiants chaque année. Pour les masters directement reliés au secteur numérique, les étudiants seront incités par leurs intervenants et au travers d'une communication à définir, à passer la certification de « Connaissances sur le Numérique Responsable » conçue par l'INR. Les révisions de cette certification pourront se faire en autonomie par l'étudiant et le coût de la certification sera pris en charge par l'Université.



Estimation budgétaire

€€

Coût du passage de la certification par l'ensemble des étudiants volontaires. Le coût reste à définir avec l'INR et est variable selon le nombre d'étudiants par an.



Calendrier

Peut commencer à se mettre en place à partir du 2ème semestre de la première année (février-août 2023), durant la période de construction des formations de l'année suivante. Le déploiement de cette sensibilisation se fera la deuxième année.



Pôles concernés

- Direction pédagogique
- Direction de l'Université

Communiquer, sensibiliser, former

3.2 Concevoir un résumé de la démarche NR et le partager aux parties prenantes.

 **Effort** 

 **Impact** 

Description et enjeux

Ce résumé permettra de mieux faire connaître la démarche de l'Université auprès de l'ensemble des acteurs qu'elle touche : étudiants, professeurs, salariés, parties prenantes extérieures et territoriales. Il est le premier point de communication autour de ce schéma. Mieux le faire connaître signifie également le légitimer, inciter à l'implication et lui apporter le poids dont il a besoin pour exister durant ces 3 ans.

Ce résumé de ce schéma directeur peut prendre différentes formes (communiqué de presse, affichage, publications sur les réseaux sociaux...). Il peut expliquer la démarche et le principe d'ambitions, d'orientation et d'actions concrètes planifiées sur 3 ans.



Estimation budgétaire

€

Coût du temps passé par personne à la conception du résumé et à la mise en place de la communication interne et externe.



Calendrier

Résumé à publier après le livrable du schéma directeur Numérique Responsable au plus tard en janvier 2023.



Pôles concernés

- Communication
- Référent Numérique Responsable

Communiquer, sensibiliser, former

3.3 Intégrer le NR au sein d'événements dont l'Université de la Rochelle est partenaire ou conceptrice.



Description et enjeux

L'Université de la Rochelle a un rayonnement territorial certain au travers d'événements qu'elle soutient, où elle est impliquée et/ou partenaire. Dans ce cadre, le numérique responsable et les actions menées par l'établissement à ce sujet peuvent aussi rayonner. Ces événements sont une opportunité de sensibiliser en interne et en externe avec l'intégration d'interventions autour du numérique responsable sous forme de conférence, d'atelier. La semaine étudiante du développement durable et les rencontres LUDI peuvent notamment être un point de focus.



Estimation budgétaire

*
Coût du partenariat et/ou de l'intervention



Calendrier

À partir de la deuxième année, intégrer le numérique responsable dans au moins un événement par an.



Pôles concernés

- Communication, partenariat
- Référent numérique responsable

Communiquer, sensibiliser, former

3.4 Proposer une sensibilisation à l'illectronisme pour toutes les parties prenantes.

 Effort 

 Impact 

Description et enjeux

Les impacts sociaux sont encore moins évoqués que les enjeux environnementaux liés au numérique. L'illectronisme, l'illettrisme numérique, est aussi la cible de préjugés due à un manque de connaissance général du sujet. Chacun et chacune peut en être sujette, même les jeunes, souvent considérés comme à l'aise avec le numérique.

Une sensibilisation à ce sujet est nécessaire pour être au courant de cette problématique et comprendre comment y faire face. Elle peut prendre la forme de conférence, d'atelier sur le sujet de la part d'associations luttant contre.



Estimation budgétaire

-
Coût de l'intervention.



Calendrier

À partir de la deuxième année, proposer une intervention par an pour tout volontaire.



Pôles concernés

- Direction pédagogique
- Référent numérique responsable

Communiquer, sensibiliser, former

3.5 Proposer chaque semestre une Fresque du climat et une Fresque du numérique.

 Effort 

 Impact 

Description et enjeux

La Fresque du numérique et la Fresque du climat sont des outils de sensibilisation reconnus qui peuvent permettre une introduction aux impacts environnementaux et sociaux liés au numérique. Le format collectif par groupe d'une dizaine de personnes permet d'atteindre l'ensemble des parties prenantes. L'objectif est de mettre en place ces fresques d'ici un an à des volontaires, étudiants et personnels et de maintenir ces interventions chaque semestre durant 3 ans.



Estimation budgétaire

-
Formateur au sein du personnel, pas de coût supplémentaire prévu
Si formateur extérieur, tarification par intervention



Calendrier

À partir du deuxième semestre de la première année (février-août 2023), proposer les deux fresques chaque semestre jusqu'à la fin de la troisième année, au moins.



Pôles concernés

- Référent numérique responsable

Communiquer, sensibiliser, former

3.6 Inciter les parties prenantes à devenir animateur ou animatrice de la Fresque du Climat ou du Numérique.



Description et enjeux

Au-delà de participer à des Fresques, il est possible pour l'université d'aller plus loin en incitant l'ensemble des personnes qu'elle peut toucher à également en animer. La formation à devenir animateur ou animatrice permettra de les multiplier au sein de l'université et ailleurs.

Cette formation est proposée à chaque personne après sa participation à toute Fresque du Numérique ou Fresque du Climat et se fait en autonomie.



Estimation budgétaire

-



Calendrier

Après chaque Fresque, inciter à devenir animateur d'une Fresque afin d'agrandir l'équipe d'animation de Fresques du Numérique et Fresque du Climat d'ici 3 ans.



Pôles concernés

- Référent Numérique Responsable
- Toutes les parties prenantes internes à l'Université (personnel, enseignants, étudiants)

Communiquer, sensibiliser, former

3.7 Participer à un hackathon chaque année dédié au numérique responsable.

 Effort 

 Impact 

Description et enjeux

Au-delà de sensibiliser en interne aux impacts du numérique, l'étape ultérieure est d'inclure chacun dans le changement, en participant concrètement à la réflexion et l'élaboration de solutions. L'Université peut participer à des initiatives déjà existantes comme le Hackathon Reboot!, Eco Code, Le Hackathon de l'éco-conception, Design4Green, ou créer un hackathon en interne sur plusieurs jours. Les parties prenantes volontaires (étudiants, personnels) peuvent participer à ces hackathons.



Estimation budgétaire

€
Coût de la participation à un hackathon - si extérieur
Coût de mise en place du hackathon



Calendrier

À partir de la deuxième année, animer ou participer à un hackathon dédié au numérique responsable par an.



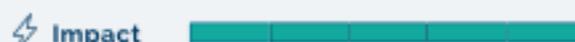
Pôles concernés

- Direction pédagogique
- Référent numérique responsable
- Toutes les parties prenantes internes

Communiquer, sensibiliser, former

3.8 Amplifier la formation du personnel au NR.


 Effort


 Impact

Description et enjeux

L'Université de La Rochelle propose déjà une formation au numérique responsable deux fois par an, de deux jours et certifiante. Afin d'amplifier cette démarche de formation, il serait pertinent de la mettre en avant, en incitant les nouveaux collaborateurs à se former.

Dans le même sens, il serait pertinent de développer une formation d'une demi-journée pour les décideurs et les collaborateurs afin de diminuer les freins à la formation. Celle-ci peut mettre le focus sur les chiffres clés quant aux impacts environnementaux et sociaux du numérique, ainsi que son usage et le cycle de vie du matériel informatique. Cette demi-journée de formation pourrait être également proposée deux fois par an, en complément de celle déjà existante. Elle peut être délivrée en interne par le Référent Numérique Responsable ou par un.e intervenant.e extérieur.

Les nouveaux collaborateurs devront être notifiés de l'existence de ces formations et être incités à y participer à leur arrivée.



Estimation budgétaire

€
Coût de la prestation de la formation et du temps passé par les équipes lors de celle-ci



Calendrier

À mettre en place pour la troisième année de ce schéma directeur.



Pôles concernés

- Référent Numérique Responsable
- L'ensemble du personnel volontaire

Communiquer, sensibiliser, former

3.9 Inclure le numérique responsable au sein de la communication de l'Université.



Description et enjeux

Comme évoqués, des interventions et événements autour du numérique responsable rythmeront les années des étudiants et du personnel de l'université. Il est essentiel de renforcer et de légitimer l'intégration de ce sujet tout au long de l'année scolaire.

L'Université de la Rochelle pourra communiquer sur les différents événements précédemment cités auprès des étudiants et du personnel au travers des canaux de communication qu'elle a l'habitude d'utiliser.

Au-delà de cette communication événementielle, la sensibilisation des parties prenantes est primordiale pour avoir un impact. Il est pertinent de communiquer sur des gestes clés que chacun peut appliquer dans son quotidien professionnel ou étudiant :

- Limiter l'utilisation de la 4G et inciter à utiliser le Wifi de l'établissement
- Inciter à allonger la durée de vie de ses appareils électroniques (réparation, achat de seconde main...)
- À tourner la fin de vie de ses appareils vers le reconditionnement, le don ou la vente

Mais aussi communiquer sur les chiffres clés des impacts environnementaux et sociaux du numérique. Cette communication peut passer par des affichages dans les amphithéâtres, les lieux de travail, ou par les réseaux sociaux de l'établissement.



Estimation budgétaire

*
À intégrer dans les missions du pôle communication de l'Université.



Calendrier

Préparer la communication partir du deuxième semestre de la première année pour la mettre en place à partir de la rentrée 2023.

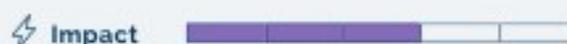
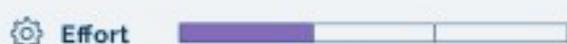


Pôles concernés

- Responsable de la communication

Mesurer, évaluer, améliorer

4.1 Outiller l'intégration des critères NR dans les projets de l'Université.



Description et enjeux

L'Université peut développer des projets en interne et faire appel à des prestataires tout au long de l'année. Nous sommes dans un contexte de numérisation de beaucoup de processus et de projets. Ce sera le cas avec les actions du schéma directeur numérique. L'implémentation des critères au sein de ces projets s'organise au sein du Comité Numérique Responsable.

L'objectif est d'inclure l'axe du numérique responsable dans tout cahier des charges ou appel d'offres. Selon les projets, les critères peuvent varier pour s'adapter. L'essentiel reste de définir pour chaque projet de conception de services numériques, un référentiel adapté à suivre (RGESN, GR491...). L'Université peut aussi intégrer ces critères au sein d'un projet nécessitant un choix d'outil numérique. L'accessibilité est également primordiale dans la conception et le choix d'outils. Le niveau d'accessibilité minimum à viser resterait le niveau WCAG AA.

Il est aussi préférable, pour mener à bien cette action, de s'entourer de partenaires sensibilisés au numérique responsable.



Estimation budgétaire

- Temps passé à la définition de ces critères.



Calendrier

À partir du deuxième semestre de la deuxième année, commencer à définir les critères NR pour différents types de cahier des charges afin de les mettre en place au plus tard en septembre 2024.

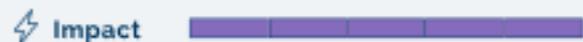
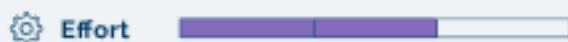


Pôles concernés

- L'ensemble des pôles métiers

Mesurer, évaluer, améliorer

4.2 Mettre en place des indicateurs sur la démarche NR globale et les présenter à la présidence chaque année.



Description et enjeux

La mesure est le point de départ de toute amélioration. Pour se rendre compte de l'impact global de l'infrastructure et du système numérique de l'établissement, l'édition d'un rapport WeNR est une solution adaptée. Ce rapport mesure les impacts sur le triptyque « People, Planet, Prosperity » à partir d'un questionnaire qualitatif et quantitatif. L'Université étant membre de l'INR, l'édition de ce rapport aidera à se comparer aux autres établissements et à lancer des pistes d'actions.

Ce rapport est un point d'étape clé annuel qui servira de comparatif en interne sur les années précédentes. Il sera présenté chaque année lors du Comité Numérique Responsable. Le bilan carbone, démarche déjà enclenchée par l'Université, pourra être renforcée par ce rapport, notamment sur le troisième volet (scope 3).

Cette action entretient la cohérence avec le plan d'action numérique responsable du label DRS détenu par l'Université de la Rochelle.



Estimation budgétaire

-



Calendrier

Publication d'un rapport WeNR par an.



Pôles concernés

- Vice Président Numérique
- Référent Numérique Responsable

Mesurer, évaluer, améliorer

4.3 Mettre en place des indicateurs de performance des datacenters, entrer dans une démarche d'amélioration.



Description et enjeux

L'Université détient un centre de données au sein de l'établissement et est en lien avec des centres de données externes. Leur management et leur performance induit des impacts environnementaux. Les mesurer est une première étape pour entrer dans une démarche d'amélioration et les diminuer. Il est possible de mettre en place en interne des indicateurs de performance énergétique comme le PUE (Power Usage Effectiveness). Il est également possible de mettre en place des indicateurs quant au refroidissement des serveurs. Le moyen de refroidissement peut avoir un impact environnemental moindre tout en maintenant la performance des serveurs (diminution de la climatisation d'1°C, méthode de free-cooling...).

L'université peut également interroger les hébergeurs avec lesquels elle est en lien sur ces sujets. Les normes ISO 50001 (performance énergétique) et 14001 (management environnemental) sont aussi des indicateurs de performance à viser pour une amélioration des impacts.

L'interrogation auprès des hébergeurs permettra à l'université d'avoir ces données mais aussi de soumettre l'idée d'une amélioration auprès d'eux ou d'enclencher une démarche de migration des données vers un hébergeur plus responsable.

Dans une démarche de sobriété, il est nécessaire d'avoir un hébergement adapté à ses besoins. l'université peut passer d'un hébergement interne dédié à des infrastructures de stockage et de calcul mutualisées. Des discussions sont déjà en cours dans l'optique de mutualiser le stockage des données de l'ensemble des universités de Nouvelle-Aquitaine au sein d'un seul centre de données. L'aboutissement de ce projet est le meilleur moyen d'avoir un hébergement plus sobre et optimisé.



Estimation budgétaire

- * Temps passé à la définition des indicateurs.



Calendrier

À partir de la troisième année, mettre en place des indicateurs au sein du centre de données interne.
 Cette action peut s'étaler au-delà du planning, pour entrer dans une démarche d'amélioration continue des indicateurs



Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques



Mesurer, évaluer, améliorer

4.4 Mesurer les impacts sociaux et environnementaux des services numérique, entrer dans une démarche d'amélioration d'ici 3 ans.



Description et enjeux

Les services numériques ont une grande place dans la vie d'un établissement. Logiciels, sites vitrines, intranet... Ces services sont utilisés quotidiennement notamment par des étudiants et le personnel. Le poids de ces services, leur facilité d'accès à tous et leur performance représentent des impacts environnementaux et sociaux non-négligeables à cette échelle.

C'est pourquoi la mesure complète de ceux-ci et leur amélioration est fortement recommandée. La mise en place d'un outil de mesure la première étape dans ce processus d'amélioration. Plusieurs outils auditant les impacts environnementaux et sociaux des services numériques existent. Des améliorations pourront être apportées par une équipe interne ou un prestataire extérieur.



Estimation budgétaire

- Temps passé à la définition des indicateurs.



Calendrier

À partir de la troisième année, mettre en place des indicateurs au sein du centre de données interne.
 Cette action peut s'étaler au-delà du planning, pour entrer dans une démarche d'amélioration continue des indicateurs

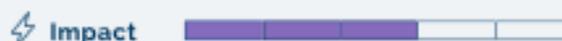


Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques

Mesurer, évaluer, améliorer

4.5 Faciliter l'accès par tous aux services numériques de l'université.



Description et enjeux

Les aspects sociaux du numérique responsable sont encore trop peu évoqués. L'accessibilité de ces services permet de lutter contre les différentes formes de fracture numérique : illettrisme, handicap non pris en compte, mauvaise connexion, appareils électroniques anciens. En ne prenant pas en compte ces éléments, les services numériques ferment les portes à une partie des utilisateurs et à une meilleure performance.

Pour améliorer l'accessibilité de services numériques, il est recommandé de suivre le RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations). Les recommandations de l'outil de mesure choisi des assets digitaux, évoqué précédemment, sont également une ligne directrice pour s'améliorer. L'Université peut viser au minimum le niveau d'accessibilité WCAG AA.



Estimation budgétaire

€
Coût de l'apport d'améliorations par une équipe interne ou un partenaire.
L'amélioration de l'accessibilité représente un gain pour l'Université avec une augmentation de son audience en ligne.



Calendrier

À partir de la troisième année, mettre un focus sur l'amélioration de l'accessibilité des services numériques.

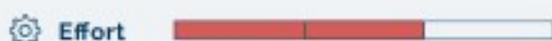


Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques

Initier l'engagement dans la gestion du parc informatique

5.1 Instaurer une politique d'achat responsable du matériel informatique.



Description et enjeux

Il est difficile de revenir sur les services et appareils numériques déjà en place à l'Université. Cependant, il est tout à fait possible de poser un cadre lors du choix de prochains biens et services numériques.

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, au moins 20% des achats de matériel électroniques de l'Université (ordinateurs, écrans, téléphones...), selon leur type, doivent être issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Pour l'achat de matériel neuf, l'établissement peut préférer les appareils avec un score de réparabilité suffisant, une labélisation EPEAT ou TCO.

La gouvernance pourra instaurer des critères responsables dans l'achat de matériel. Pour chaque type de produits électroniques que l'Université possède, celle-ci peut poser des critères de niveau de réparabilité (applicable pour les smartphones et les tablettes), ou l'obligation d'acheter du reconditionné ou de seconde main (ordinateurs, écrans...).

Au-delà des critères à mettre en place, la politique d'achat responsable passera également par une réflexion pré-achat. En accord avec le plan d'action numérique responsable du label DDRS détenu par l'Université de la Rochelle, il est conseillé d'interroger le besoin et l'adéquation du matériel vis-à-vis du besoin avant tout nouvel achat.



Estimation budgétaire

- Temps passé à la définition de critères. Gains économiques grâce à la réduction de la fréquence et du coût d'achat de matériels.



Calendrier

Dès le deuxième semestre de la première année (février 2023), définir conjointement ces critères et les appliquer pour tout achat matériel.



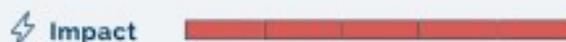
Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques



Initier l'engagement dans la gestion du parc informatique

5.2 Allonger la durée de vie des équipements informatiques.



Description et enjeux

Les équipements informatiques sont la première source d'impacts du numérique. Afin de réduire ces impacts, à la fois environnementaux et sociaux, l'établissement devra allonger la durée de vie des équipements informatiques. Pour cela, plusieurs actions sont à mener conjointement :

- S'assurer des bonnes mises à jour des appareils et logiciels
- Préférer la réparation au changement
- Limiter le phénomène de renouvellement trop fréquent du matériel informatique encore utilisable
- Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'usage. Sous forme d'une intervention de la DSI, en interne.
- Accorder un seul poste de travail à chaque agent afin de supprimer progressivement les doublons de postes altérant fortement les ambitions NR de l'établissement.

Cette action entretient la cohérence avec le plan d'action numérique responsable du label DRS détenu par l'Université de la Rochelle.



Estimation budgétaire

- Aucun coût direct identifié. Des économies sont réalisables grâce à cet allongement.



Calendrier

Cette action prend place à partir de la deuxième année mais reste bien évidemment pérenne et devra se déployer au-delà du schéma directeur.



Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques
- Tous les pôles métiers

Initier l'engagement dans la gestion du parc informatique

5.3 Mutualiser les ressources avec les acteurs de l'écosystème de l'Université.

 Effort



 Impact

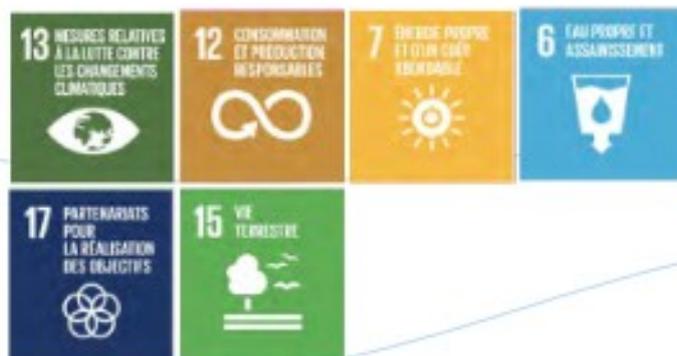


Description et enjeux

L'Université détient un écosystème riche. Partenaires, territoire, autres universités... Ces acteurs constituent également une mine de ressources qu'il est possible d'optimiser. La mutualisation de ressources a été précédemment évoquée dans la fiche action 4.3. La mise en œuvre d'un projet de mutualisation du stockage des données entre les universités de Nouvelle-Aquitaine prouve que la mutualisation est un sujet déjà présent dans les discussions.

L'objectif de cette action est d'aller plus loin en élargissant cette volonté de mutualisation à d'autres acteurs de l'écosystème (agglomération, associations...) et sur d'autres ressources (matériel informatique, connaissances à partager...). L'Université de la Rochelle est également un puits de ressources pour ces acteurs. Lorsqu'un acteur souhaite se séparer de matériel encore utilisable, un autre peut décider de le racheter. Le don et le prêt entre acteurs sont aussi des solutions pour éviter l'achat de matériel neufs.

Pour cela, l'Université de la Rochelle peut communiquer auprès de son écosystème sur sa volonté de mutualisation par le biais d'un communiqué ou d'échanges de mails. Des échanges peuvent s'opérer entre les acteurs pour la structurer si nécessaire.



Estimation budgétaire

*
Aucun coût direct identifié. Des économies sont réalisables grâce à cette mutualisation.



Calendrier

Cette action prend place à partir du deuxième semestre de la deuxième année mais reste bien évidemment pérenne et devra se déployer au-delà du schéma directeur.



Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques

Initier l'engagement dans la gestion du parc informatique

5.4 Mettre en place une extinction automatique des appareils électroniques.



Description et enjeux

Les appareils en veille pèsent sur la consommation électrique de toute organisation. Mettre en place une extinction automatique des appareils électroniques allégerait la facture d'électricité et tendrait vers une plus grande sobriété numérique. Pour les postes fixes, programmer une extinction après plusieurs minutes de veille. Pour les téléphones IP, imprimantes, bornes WiFi, machines de reprographie, vérifier leur extinction le soir et les week-ends. Une sensibilisation peut être menée auprès du personnel au travers d'affichages de sensibilisation près des appareils.



Estimation budgétaire

- Gains sur la facture d'électricité.



Calendrier

À mettre en place dès la deuxième année.

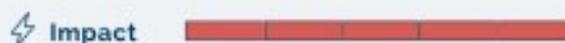


Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques
- Ensemble du personnel

Initier l'engagement dans la gestion du parc informatique

5.5 Tourner la fin de vie du parc informatique vers le réemploi ou le reconditionnement.



Description et enjeux

L'établissement a un processus établi concernant les achats du parc informatique. Cependant, les appareils électroniques (leur fabrication, utilisation et fin de vie) représentent la plus grande source d'impacts du numérique. C'est pourquoi l'Université doit réagir pour limiter les impacts de son parc IT à son échelle et ce notamment en passant par la phase de fin de vie. Des prestataires spécialisés dans la récupération des appareils au sein d'entreprise pour leur donner une seconde vie.



Estimation budgétaire

- Pas de coûts identifiés.



Calendrier

À partir de la deuxième année, redéfinir la gestion de la fin du parc informatique. Tourner l'ensemble du parc informatique vers le réemploi ou le reconditionnement d'ici 3 ans.



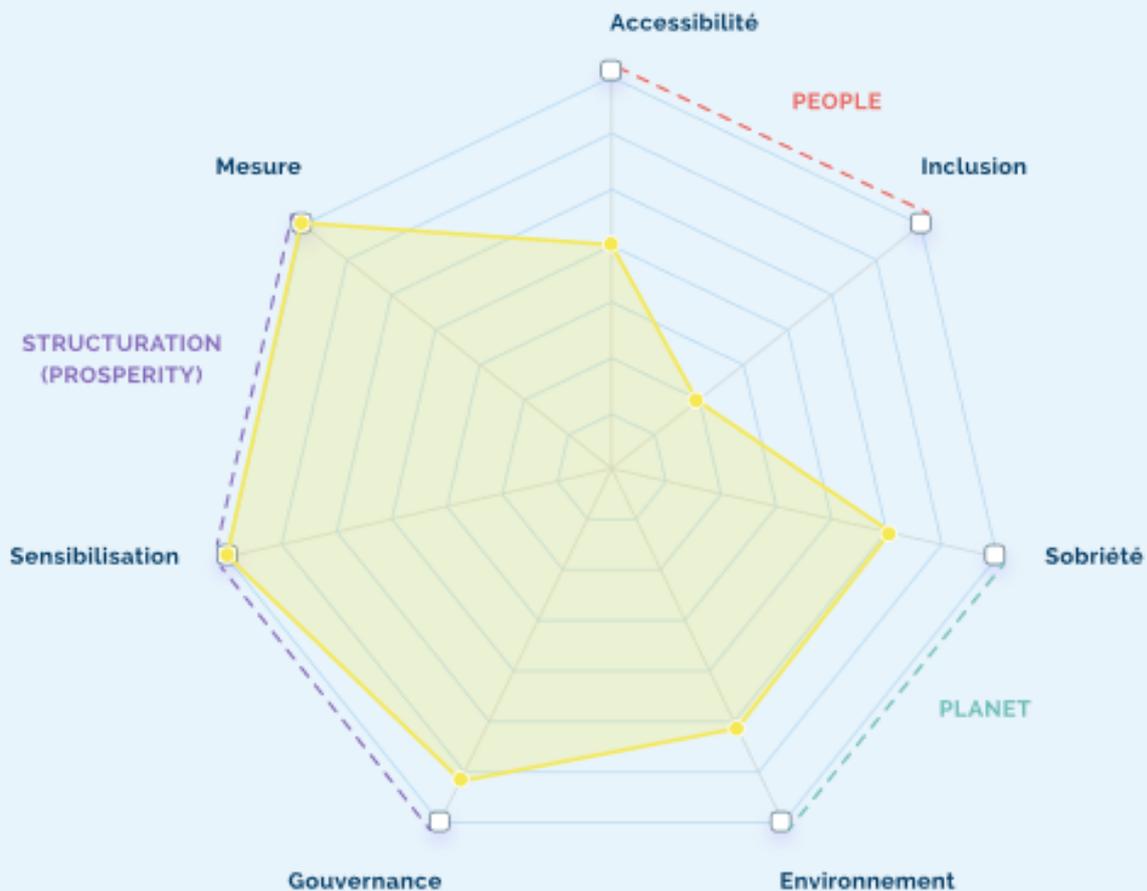
Pôles concernés

- Direction des Systèmes Informatiques

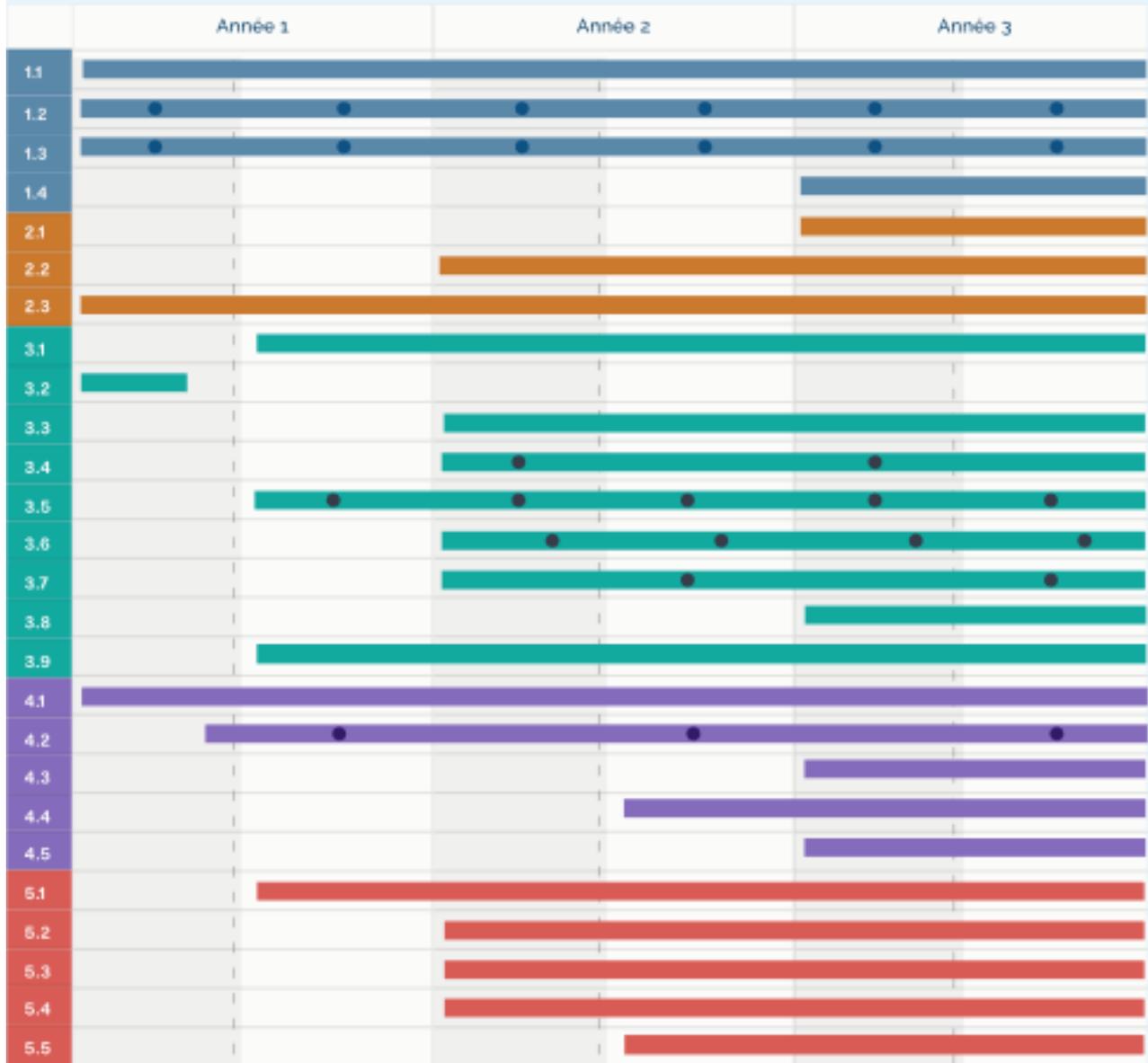
Positionnement des actions sur un radar numérique responsable.

Ce schéma directeur a vocation à définir un cadre solide pour la démarche NR de l'Université de la Rochelle. Les actions contribueront avec un impact différent à chacun des thèmes NR du radar : **accessibilité, inclusion, mesure, sensibilisation, gouvernance, environnement, et sobriété**. Le radar retranscrit l'importance portée aux thèmes par ce schéma directeur, si l'ensemble des actions sont mises en oeuvre. On peut voir que ce schéma s'axe sur la **gouvernance**, la **sensibilisation** des parties prenantes et la

mesure des impacts de manière globale et au sein des process. À la fin des trois ans, l'Université aura enclenché une belle mécanique de sensibilisation, mis en place des indicateurs, commencé à entrer dans une démarche d'amélioration et aura attribué les ressources nécessaires à la démarche. Ce schéma ouvre la voie vers la mise en place d'actions précisées au fil du temps par les résultats des indicateurs mis en place.



Planning de mise en place du schéma directeur



Délibération n° 2023-06-05-4-2 du 5 juin 2023 relative au plan d'action égalité professionnelle

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 80,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2021-04-12-3-3 du 12 avril 2021 relative au plan d'action égalité professionnelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (22 voix)

APPROUVE le rapport de mise en œuvre du plan pluriannuel égalité professionnelle femmes-hommes tel que modifié en séance et annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

RAPPORT DE MISE EN OEUVRE**PLAN PLURIANNUEL ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES****La Rochelle Université****Avril 2021-juin 2023****Éléments de contexte :**

La **loi de la transformation publique du 6 août 2019** (article 80) impose à l'Etat, aux établissements publics administratifs et aux collectivités territoriales la rédaction d'un « Plan d'action égalité professionnelle » entre les femmes et les hommes, articulé autour de quatre axes :

- > Axe 1 : évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération,
- > Axe 2 : garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- > Axe 3 : articulation entre vie personnelle et familiale et vie professionnelle,
- > Axe 4 : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations.

Article L712-2 du Code de l'éducation, [modifié par Loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 - art. 34 \(V\)](#)

10° : [Le/La Président.e de l'Université] installe, sur proposition conjointe du conseil d'administration et du conseil académique, une mission "égalité entre les hommes et les femmes". Il présente chaque année au conseil d'administration un rapport sur l'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport est transmis, après approbation par le conseil d'administration, aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'au Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

La note de synthèse et le tableau-bilan ci-dessous présentent, en fonction des 4 axes susnommés et d'un axe plus transversal, les objectifs et les actions mises en place entre le 12 avril 2021 (date de validation et d'approbation du Plan d'Action Egalité Professionnelle (PAEP) en CA¹), et le 5 juin 2023, date de présentation en CA du bilan des actions mises en place sur la période.

Note de synthèse et tableau-bilan élaborés et présentés au CA du 5 juin 2023 par Élodie Chazalon, VP QVCT et Egalité

¹ Le glossaire des acronymes pages 2-4.

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

AAP : Appel à Projets

AFEV : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

BU : Bibliothèque Universitaire

CA : Conseil d'Administration

CAS17 : Collectif Actions Solidaires 17²

CFVU : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

CHSCT : Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (nouvellement renommé F3SCT)

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CoDev : Co-développement

Copil : Comité de Pilotage

COS : Comité d'Orientation Scientifique

CPED : Commission Permanente des Chargé.e.s d'Egalité dans le Supérieur

CT : Comité Technique

DD&RS : Développement Durable et Responsabilité Sociétale

DEVU : Direction des Etudes et de la Vie Universitaire

DirCom : Direction de la Communication

DOI : Direction de l'Orientation et de l'Insertion

DPEC : Direction de Projets ou Etablissements Culturels

²<https://cas17.fr/>

DSI : Direction du Système d'Information

DRRH : Direction des Relations et des Ressources Humaines

EA : Equipe d'Accueil

ED : Ecole Doctorale

EGAliTerR : EGAlité en Territoire Rochelais

EIGSI : Ecole d'Ingénieurs Généralistes

EU-Conexus : nom de l'Université européenne présidée par La Rochelle Université depuis 2018 et composée de 9 partenaires européens

FEMER : Femmes dans les Métiers de la Mer

GEP : Gender Equality Plan

GGD : Groupement de Gendarmerie du département 17

GT : Groupe de Travail

HRS4R : Human Resources Strategy For Researchers

IAE : Institut d'Administration des Entreprises

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

JCE : Jeune Chambre Economique

LiBRA : Libérer la parole, Recueillir la plainte ou le témoignage (dispositif lancé par la Gendarmerie de la Charente Maritime, 1^{er} en national et 1^{er} partenariat en local avec La Rochelle Université en novembre 2021)

LUDI : Littoral Urbain Durable Intelligent

MAE : Management et Administration des Entreprises

MCF : Maître/Maitresse de Conférences

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

OFIVE : Observatoire des Formations, de l'Insertion Professionnelle de la Vie Etudiante

PAEP : Plan d'Action Egalité Professionnelle (femmes-hommes)

PR : Professeur.e (des Universités)

RFS : Research For Society

SDSU : Service de Santé Universitaire

SUAPSE : Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression

UPEC : Université de Paris-Est Créteil

QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail

VP : Vice-Président.e / Vice-Présidence

VSS : Violences Sexistes et Sexuelles

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

La Rochelle Université

12 avril 2021 - 5 juin 2023

Validé le 12 avril 2021 en CA, le PAEP de La Rochelle Université s'est orienté vers **des mesures coordonnées par et pour la communauté universitaire et le grand public** avec **4 objectifs principaux**, tous recoupant les 4 grands axes du « Plan d'Action National 2021-2023 pour l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 »³ à savoir :

- Axe 1 : évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération,
- Axe 2 : garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Axe 3 : articulation entre vie personnelle et familiale et vie professionnelle,
- Axe 4 : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations.

Les 4 objectifs de La Rochelle Université annoncés dans son PAEP sont les suivants :

1. Promouvoir une culture de l'égalité

Cet objectif a été atteint via des **actions et dispositifs transversaux** touchant **toute la communauté universitaire** (personnels et population étudiante) mais aussi le public extérieur et de nombreux partenaires sur le territoire et à l'international.

A. La communauté universitaire engagée

- **Focus groupes** faisant participer les personnels à la réflexion autour des grands axes de la politique égalitaire afin de coconstruire le PAEP,
- **Événements fédérateurs autour de l'égalité** : le projet pluriannuel **Égalité sur le campus**, qui inclut une série d'événements et actions de sensibilisation autour de l'égalité (conférences, tables-rondes et pièces de théâtre tous publics, concours affiche et vidéos pour la communauté étudiante), des expositions tous publics sur les violences intrafamiliales et la déconstruction des stéréotypes (« Révélation », « Publisexisme », « Halte au sexisme ») et des ateliers de self-défense⁴.

³<file:///C:/Users/echazalo/Downloads/plan-national-d-action-2021-2023-pour-l-egalite-professionnelle-74975.pdf>

⁴<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/nos-engagements-societaux/egalite-et-diversite/egalite-sur-le-campus/> et <https://www.univ-larochelle.fr/actualites/egalite-sur-le-campus-acte-ii-x-festival-mistral/>

Afin de bien identifier la politique égalitaire, ces événements se déroulent sur **deux temps forts** : en **mars**, autour de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars), et en **novembre** autour de la Journée de lutte contre le harcèlement (3 novembre) et de la Journée contre les violences faites aux femmes (25 novembre)⁵. Ils peuvent également avoir lieu ponctuellement en dehors de ces périodes en fonction des cas⁶.

- La mise en avant et l'accompagnement humain, logistique et financier de **projets tutorés et d'initiatives étudiantes** dont certains contenus seront utilisés comme matériaux pédagogiques et des supports de sensibilisation pour la communauté étudiante, universitaire, le public et les partenaires : projet Egalité sur le campus, projet FEMER¹ et FEMER² (création de vidéos par des étudiantes de M2 avec mise en valeur des femmes chercheuses de tous les laboratoires de La Rochelle Université travaillant dans les domaines du Littoral Urbain Durable et Intelligent)⁷,
- L'adossement des **actions faites par les divers services de l'université ainsi que des dispositifs existants** à la politique égalitaire : l'OFIVE (enquête étudiante « Conditions De Vie »), la DOI, (mixité des formations, Cap Sciences, Cordées de la réussite et Reporter métiers), Service de Santé Universitaire (santé sexuelle, précarité menstruelle), Direction de la Communication (DirCom), SUAPSE, promotion du relais d'écoute et d'accompagnement « L'Université me protège ».

Toutes ces actions ont permis de fédérer une bonne partie de la communauté universitaire : personnels de divers services (DirCom, SDSU, BU, DOI, OFIVE, DPI, personnels enseignants, secrétariats...) et la communauté étudiante de La Rochelle Université ou ailleurs (IFSI, Lycée Valin, établissements du secondaire).

B. Un maillage local et territorial renforcé

La dissémination de la culture de l'égalité s'est élargie au territoire rochelais via le **renforcement du maillage avec les partenaires institutionnels et collectivités territoriales** (Gendarmerie, Police Nationale, Ville de La Rochelle, Parquet, Communauté d'Agglomération, ...), **professionnels**

⁵ Voir, par exemple, la cartographie des événements effectuée par la CPED pour la journée du 25 novembre 2022: <https://www.cped-egalite.fr/journee-internationale-contre-les-violences-faites-aux-femmes-2022-cartographie-des-actions-menees-dans-lesr/>

⁶ Par exemple, La Rochelle Université accueille, le 9 juin 2023, la « Journée régionale de prise en charge de psycho-trauma pour les femmes victimes de violences », portée par la CACIS de Bordeaux.

⁷ Projets montés par cinq étudiantes du Master 1 et Master 2 Histoire Direction de Projets et d'Établissements Culturels et soutenu par la VP Egalité, le LUDI et l'université européenne EU-Conexus ainsi que la DSI.

(Chambre des Métiers et de l'Agriculture, Pôle Emploi, Elles Bougent,...), **associatifs** (Collectif Actions Solidaires 17, festival Des Elles à La Rochelle, Angoul'Loisirs, AFEV...) et **éducatifs** (partenariat avec le Lycée Valin, l'EIGSI, IFSI ...). Ce maillage, à l'initiative de l'université, s'illustre par :

- Le 1^{er} partenariat en national avec le groupement de gendarmerie de la Charente-Maritime sur le dispositif LibRA,
- La création, à l'initiative de la VP QVCT et Egalité, du **premier groupe de co-développement EgaliTerR (Egalité en Territoire Rochelais)** dont la réunion de lancement a eu lieu le 9 juin 2022 à La Rochelle Université : l'objectif de ce groupe réunissant une dizaine de partenaires est de se réunir 4 fois par an pour créer une **politique égalitaire territoriale forte et cohérente** permettant de **faciliter les actions coconstruites entre partenaires**. Un premier exemple d'action coconstruite est la conférence sur le « Harcèlement de rue » qui s'est tenue le 24 novembre 2022 à La Rochelle Université et les ateliers de self-défense qui ont été accueillis et effectués par les enseignant.e.s du SUAPSE. Ces deux actions sont issues du partenariat entre la Préfecture départementale, la Ville de La Rochelle et l'université.
- Les **demi-journées Egalité sur le campus du 10 mars 2022 et du 9 mars 2023**, qui ont rassemblé plus de 20 partenaires et 800 personnes autour de tables-rondes, bords de plateau, projections cinématographiques et ciné-débats, ateliers ludiques autour des thématiques des violences en milieu festif, du harcèlement sous toutes ses formes, et de la déconstruction des stéréotypes de genre (voir la colonne « Résultats » du tableau-bilan).

C. A l'international : s'ancrer dans l'université européenne EU-Conexus

A l'international, La Rochelle Université œuvre aussi sur la dissémination de la politique égalitaire en contribuant à la **rédaction du Gender Equality Plan** dans le cadre de l'**université européenne EU-Conexus**⁸. La production de vidéos de format court promouvant les chercheuses de La Rochelle Université rentre également dans ce cadre.

D. Inscrire l'égalité dans le pédagogique

Du point de vue des **formations**, la politique égalitaire s'inscrit aussi dans des **actions et projets pédagogiques** (cours, concours...) mobilisant à la fois les personnels enseignants et la communauté étudiante :

⁸https://www.eu-conexus.eu/wp-content/uploads/2022/03/RFS_Policy-document_GEP.pdf

- Septembre-décembre 2022 : une formation de **20 étudiant.e.s de l'IAE de La Rochelle** (Master Management et Administration des Entreprises) a, par exemple, bénéficié d'une **sensibilisation aux VSS** et a créé des vidéos, encadrées par un vidéaste professionnel, dans le cadre du concours Egalité sur le campus 2023 autour de deux thématiques (Harcèlement et déconstruction des stéréotypes de genre),
- Ces actions touchent une **variété de publics étudiants**, et notamment le concours vidéo et affiches Egalité sur le campus lancé en novembre 2021 et octobre 2022 : la population étudiante sensibilisée est issue de l'IAE, de l'IUT, de Sciences et des Humanités (Master 1 DPEC, LEA, Droit, ...).

2. Améliorer la formation des personnels et des encadrants

Ce deuxième objectif a été atteint via :

- Le lancement de la **première formation à l'écoute des victimes de VSS** (21 octobre 2022) par VSS formation⁹ : une journée de formation a été financée grâce au budget restant de l'Appel à Projets 2021-2022 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI)¹⁰ à destination des personnels en contact direct avec la population étudiante (SDSU, secrétariats, membres du relais d'écoute l'Université me protège») avec mise à disposition de contenus transférables,
- La rédaction et la validation du « **Dispositif et politique de formation 2022-2025** » dont l'axe 2 porte sur le « Développement Durable et la Responsabilité sociétale ». Cet axe fait la part belle à **toutes les formations autour de l'égalité professionnelle** : repérage des situations de harcèlement (sexuel, moral...), déconstruction des biais genrés dans les pratiques managériales et de recrutement, lutte contre les VSS. Les personnels peuvent ainsi, sur demande et sur la base du volontariat, être formés sur tout aspect touchant à l'égalité,
- Le lien entre le PAEP et la **démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) via la formation des « managers »**,
- La sensibilisation à la lutte contre les VSS touche aussi la **protection des étudiants et étudiantes sur leur lieu de stage**. L'ajout d'un alinéa « Egalité, diversité, inclusion » dans toutes les conventions de stage (traduit en anglais, allemand et espagnol) et renvoyant au **relais d'écoute et d'accompagnement « L'université me protège »**, a permis de **sensibiliser la population étudiante sur ses droits**, mais aussi **d'informer les maîtres de stage en entreprise et les encadrant.e.s de stage à l'université** des responsabilités conjointes de l'université et des structures d'accueil dans la protection des stagiaires contre les violences sexistes, sexuelles, discriminations et le harcèlement. Cet alinéa a été étendu aux **conventions et contrats d'apprentissage** dès mars 2023.

⁹<https://vss-formation.fr/>

¹⁰<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/soutien-aux-etablissements-d-enseignement-superieur-et-de-recherche-dans-la-lutte-contre-les-49772>

3. Travailler sur une représentation femmes-hommes plus équilibrée à travers les compositions de jurys et les recrutements

En termes d'égalité professionnelle femmes-hommes et de pratiques égalitaires, l'objectif a été atteint via la rédaction de la **note sur « la représentation équilibrée des femmes et des hommes sein des jurys, commissions d'examen des vœux et commissions pédagogiques »** présentée devant l'Ecole Doctorale en janvier 2022 et diffusée à toutes les directions de composantes, directions des services centraux, responsables de formation et la Direction de l'ED ainsi que via les canaux institutionnels (Univ'Infos et Intranet de l'université).

Cette note, en plus des fiches envoyées au COS et aux rappels de la réglementation par la DRRH, renforce le respect de la proportion 40/60 à minima, sauf cas exceptionnel lié au contexte scientifique local¹¹. Ces actions croisées ont permis de :

- Garantir la **représentation femmes-hommes équilibrée** dans tout jury, instance, commission,
- Effectuer une **veille efficace** entre la DRRH et la VP QVCT et Egalité en cas de non-conformité des compositions de jurys.

En parallèle, dans le cadre de la démarche **HRS4R**, un travail a été fait pour :

- Inscrire l'égalité et la **protection des doctorants et doctorantes** dans le règlement des Etudes de l'Ecole Doctorale, et renvoyer à la cellule d'écoute et d'accompagnement l'Université me protège,
- Commencer la rédaction d'un « **Guide simplifié des bonnes pratiques en recherche** » (Recrutements et biais genrés, Ethique et recherche, Prévention et lutte contre les VSS) qui répertorierait les ressources (vidéos, formations proposées aux personnels, rappel du cadre juridique et des textes encadrant le suivi de thèse...) à destination de l'ensemble de la communauté des enseignant.e.s-chercheur.e.s et des doctorant.e.s¹², afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté des EC aux pratiques égalitaires au sens large.

4. Encourager la mixité des formations

¹¹De nombreuses demandes de dérogations sont effectuées car la proportion 40/60 pose problème dans des sections CNU, disciplines ou formations dans lesquelles les femmes ou les hommes sont minoritaires. Dans le premier cas, ceci a pour conséquence une sollicitation accrue des femmes et de nombreux échanges mails entre les directions de jurys, la DRRH et la VP Egalité en cas de non-conformité. Certains cas ont été rapportés sur les jurys de thèse / HDR où des femmes peuvent ne pas avoir la spécialité requise pour siéger mais sont sollicitées pour respecter le quota.

¹² Lors du tour QVCT, les laboratoires ou unités de recherche à double ou triple tutelle (Université, CNRS, ...) soulignent néanmoins leur difficulté à savoir vers quelle tutelle se tourner en cas de cas de harcèlement et violence constatés. Ceci peut retarder le processus de signalement et rendre plus difficile le traitement des cas signalés en fonction du statut (Doctorant.e, MCF contractuel, affilié.e, PR, personnel CNRS...).

Sur ce point, la politique égalitaire s'adosse aux actions de la **Direction de l'Orientation et de l'Insertion (DOI)**, service qui vise à mieux orienter et accompagner les lycéennes et lycéens dans la transition entre le secondaire et le supérieur. À travers cette mission, la DOI propose plusieurs dispositifs, conduits en étroite collaboration avec les personnels enseignants référents et la communauté d'étudiants ambassadeurs de l'établissement, pour **encourager la mixité des formations dès le BAC-3**. Cet objectif a été atteint via :

- L'intervention d'étudiantes et étudiants ambassadeurs qui ont témoigné sur leur domaine de formation auprès des élèves. Une veille a été réalisée sur **la parité de la communauté d'étudiants ambassadeurs intervenants**, permettant ainsi de représenter **la mixité des domaines de formation à l'Université**.
 - ✓ Accueils collectifs
 - ✓ Salons et journée portes ouvertes
 - ✓ Déplacements lycées
 - ✓ Printemps de l'orientation
 - ✓ Immersions longues
- L'organisation d'**activités en lien avec l'égalité** dans le cadre du partenariat « *Cordées de la réussite* » avec le Rectorat de l'Académie de Poitiers et au niveau de l'Université :
 - ✓ **Cordées de la réussite** du territoire rochefortais « *Solidaires pour réussir* » et du territoire rochelais « *Tous Capables* »
 - ✓ **Ateliers** sur la mixité des métiers animé par la documentaliste de la DOI (« *Job surprise* », « *T'écris ça comment ?* », Murs d'expression
 - ✓ Interventions d'**associations étudiantes** dont le Bureau des Etudiants qui a réalisé une présentation du projet étudiant Primrose qui lutte contre la précarité menstruelle
 - ✓ **Cordées de la réussite « Reporters métiers »** : interventions de professionnelles présentant leur parcours et/ou emploi dans le secteur du numérique / partenariat avec l'association « *Elles bougent* »
 - ✓ **Cordée de la réussite « Cap Sciences »** : interventions de doctorantes présentant leur parcours et sujet de thèse dans le secteur des sciences et des technologies, Rencontres avec des professionnelles exerçant une activité dans le secteur des sciences, des technologies et de la santé, atelier sur la mixité des formations scientifiques animé par la documentaliste
 - ✓ **Stand sur la mixité des métiers et formations** animé par la DOI lors de la demi-journée Egalité sur le campus (9 mars 2023)
- La concrétisation des actions **du projet CODA** (à la CrOisée Des pArcours) :
 - ✓ **2^{ème} édition du concours vidéo sur la thématique « Renverse tes idées reçues sur la vie étudiante »** : ce concours a permis aux étudiants de partager aux élèves du secondaire des éléments déconstruisant les possibles idées reçues sur l'enseignement supérieur dans une logique d'information « des jeunes par les jeunes » à travers des canaux et des ressources innovantes

- ✓ Création d'une **playlist vidéos « Paroles de pros » (Annexe 2)** : elle vise à sensibiliser et déconstruire les idées reçues des lycéennes et lycéens sur certains secteurs d'activités/métiers dits « genrés »/études. Exemples : Responsable Qualité Sécurité et Environnement, Chef-fe de projet numérique, Chargé-e de Communication
 - ✓ Organisation de **cycles de conférences** pour découvrir le monde professionnel avec une orientation particulière sur les métiers « genrés ».
- La promotion des événements de la DOI par des visuels mixtes et inclusifs (voir Annexe 1). Ces visuels sont relayés à travers des posts publiés sur les divers canaux de communication de l'Université (Linkedin, Facebook, Instagram et Newsletter de l'Université, voir Annexe 3).

Vous trouverez un récapitulatif des principales actions menées dans le tableau-bilan ci-dessous.

| AXE(S) | OBJECTIFS | MOYENS/ACTIONS | RESULTATS |
|--------------------|---|--|--|
| Transversal | <p>-Rédiger le PAEP 2021-2024</p> <p>-Sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire à l'égalité au sens large et encourager la dissémination du PAEP</p> | <p>-Participation à 4 GT</p> <p>-Modération de 3 <i>focus groupes</i> autour de l'égalité</p> <p>-Présentation du PAEP dans 4 instances : ancien CHST, CA, Réunion des cadres, Bureau présidentiel</p> | <p>-« Plan d'Action Egalité femmes-hommes » validé en CA le 12 avril 2021</p> <p>-29 personnels touchés</p> <p>-Une centaine de personnels touchés</p> |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | <p>-Décloisonner les catégories de personnels et fédérer l'ensemble de la communauté universitaire autour de la QVCT et l'égalité professionnelle</p> <p>-Faire rayonner La Rochelle Université et ses actions sur l'égalité en local / national / à l'international</p> | <p>-Diffusion du PAEP sur les outils institutionnels</p> <p>-Partenariat avec le GGD17 sur l'opération LibRA, 1^{er} en national (lancement novembre 2021)</p> <p>-Tour QVCT (octobre-décembre 2022)</p> <p>-Organisation et modération de la conférence d'Isabelle Rome, mars 2021, dans le cadre du festival Des Elles à La Rochelle</p> <p>-Participation à la conférence de presse sur le dispositif LibRA et formalisation du partenariat avec le GGD17, novembre 2021</p> <p>-Participation au GT sur le GEP d'EU-</p> | <p>-Intranet, Site institutionnel, onglet « Egalité, Diversité »¹⁸</p> <p>-Plus de 1000 stickers apposés dans les toilettes de toute l'université et des résidences CROUS / directions de composantes et personnels de services techniques touchés</p> <p>-Diffusion institutionnelle aux étudiants sur le site avec explication du dispositif¹⁹</p> <p>-6 demi-journées, 17 composantes / lieux visités ; 250 personnels touchés toutes catégories confondues</p> <p>-1 visioconférence (COVID, mars 2021)</p> <p>-Article Le Parisien sur LiBRA²⁰</p> <p>-Article La Rochelle Actu²¹</p> <p>-Article Campus Matin²²</p> <p>-Article La Rochelle Ensemble²³</p> <p>-GEP rédigé et formalisé²⁴</p> |
|--|--|--|---|

| | | | |
|--|---|---|--|
| | <p>-Ancrer la politique égalitaire de La Rochelle Université en local et renforcer le maillage territorial sur l'égalité pour coconstruire des actions en cohérence avec la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et hommes dans la vie locale¹³</p> <p>-Dégager de grands temps forts autour de l'égalité et ouverts à la communauté universitaire et à tous les publics : mars et novembre</p> | <p>Conexus¹⁴</p> <p>-Participation aux rencontres de la CPED à l'UPEC, 3-4 décembre 2021</p> <p>-Participation en tant qu'invitée aux 2^{ème} et 3^{ème} Forums Egalité Femmes-Hommes en Charente-Maritime (mars 2021 et mars 2022)</p> <p>-Dissémination des actions égalité au <i>Student Board</i> de EU-Conexus (juillet 2022)</p> <p>-Création du premier groupe de CoDev EgalitéR à l'initiative de La Rochelle Université : réunion de lancement le 9 juin 2022</p> <p>-Demi-journées et soirée Egalité sur le campus : 8 mars 2022 et 9 mars 2023¹⁵</p> | <p>-La demi-journée Egalité sur le campus promue dans le programme 2022 du département²⁵</p> <p>-1 visioconférence / 7 étudiant.e.s des universités partenaires touché.e.s</p> <p>-Présidence et VP Egalité ; une dizaine de partenaires locaux et associatifs mobilisés²⁶ ; 3 réunions en 2022 ; 4 réunions annuelles prévues avec actions co-construites (voir actions du 24 et 26 novembre 2022)</p> <p>-Journée du 8 mars 2022 : 160 étudiants et étudiantes touchées + 25 bénévoles + 15 personnels et 14 partenaires + 1 vidéo résumant la demi-journée²⁷</p> <p>-Conférence harcèlement de</p> |
|--|---|---|--|

¹³<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/charte-europeenne-pour-l-egalite>

¹⁴<https://www.univ-larochelle.fr/international/eu-conexus-une-universite-europeenne-pour-un-littoral-urbain-durable-intelligent/>

¹⁵<https://www.univ-larochelle.fr/wp-content/uploads/pdf/PROGRAMME-Egalite-mars-2023.pdf>

¹⁶<https://www.univ-larochelle.fr/actualites/egalite-sur-le-campus-des-evenements-en-novembre-a-luniversite/>

| | | | |
|--|--|--|--|
| I : évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération | -Faciliter et garantir un égal accès à l'information sur les carrières et promotions | -Intranet -Formation des <i>managers</i> -Charte de gestion des contractuels | -Informations concernant la carrière et la rémunération dans Univ'info |
|--|--|--|--|

¹⁷<https://bu.univ-larochelle.fr/actualites/halte-au-sexisme/>

¹⁸<https://www.univ-larochelle.fr/universite/nos-engagements-societaux/egalite-et-diversite/>

¹⁹<https://www.univ-larochelle.fr/universite/espace-presse/communiqués-de-presse/2021-2/lancement-dun-dispositif-innovant-de-lutte-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes/>

²⁰<https://www.leparisien.fr/charente-maritime-17/a-la-rochelle-des-qr-code-pour-lutter-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes-30-11-2021-XZSOHI653FAH5PGC6D7RFLPC3M.php>

²¹https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/la-rochelle_17300/la-rochelle-libra-le-nouveau-dispositif-de-la-gendarmerie-pour-lutter-contre-les-violences-sexuelles_46840223.html

²²<https://www.campusmatin.com/vie-campus/experience-etudiante/la-lutte-contre-les-vss-encore-tres-heterogene-selon-les-etablissements.html>

²³<https://www.larochelle.fr/a-la-une/une/legalite-doit-faire-sens?fbclid=IwAR3xhV561eLbLoY78kCvgjFS6PFldQNY2FzF70BwO-ywM7ZAYcApUsPqQ8>

²⁴https://www.eu-conexus.eu/wp-content/uploads/2022/07/RFS_Policy-document_GEP-1.pdf

²⁵<https://la.charente-maritime.fr/forum-egalite-femmes-hommes>

²⁶ Dont le GGD17, Police Nationale, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Ville de La Rochelle, la CMA, la JCE, le CAS17, l'association de jeunesse et d'éducation populaire Angoul'Loisirs, ...

²⁷<https://www.univ-larochelle.fr/actualites/une-demi-journee-et-une-soiree-egalite-sur-le-campus/>

²⁸<https://videos.univ-lr.fr/vie-de-luniversite/conference-debat-harcelement-de-rue/>

²⁹<https://www.univ-larochelle.fr/evenements/exposition-revelations/>

³⁰<https://www.univ-larochelle.fr/actualites/egalite-sur-le-campus-acte-ii-x-festival-mistral/> : le programme fait figurer tous les événements qui se sont déroulés entre le 9 et le 14 mars 2023 autour de l'égalité

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | |
| <p>2 : garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, de la fonction publique</p> | <p>-S'assurer que l'équilibre femmes-hommes soit respecté dans les jurys, jurys de thèse/HDR, commissions de recrutement</p> <p>-Alterner les présidences de jurys féminines et masculines</p> <p>-Informers les présidences de COS sur la législation encadrant les recrutements</p> <p>-Informers les personnels sur la gestion de carrière</p> <p>-Utiliser l'écriture épiciène/égalitaire et généraliser les représentations mixtes aux documents liés aux formations, recrutements et promotions</p> <p>-Renforcer la promotion de la mixité des</p> | <p>-Note garantissant la proportion 40/60 à minima dans tous les jurys et instances (janvier 2022)</p> <p>-Veille de la Direction de la communication et des référent.e.s communication sur les visuels non conformes</p> <p>-Actions de la DOI sur toute l'année : Cap sciences, Reporter Métiers, stand lors de la demi-journée Egalité sur le campus, 9</p> | <p>-Conformité des compositions de jurys / instances³⁴ sauf exceptions locales justifiées</p> <p>-Veille DRRH si la note n'est pas respectée et validation par la VP QVCT-Egalité sur les exceptions</p> <p>-Diffusion de la note sur Univ'Infos / Intranet</p> <p>-Mails d'information adressés individuellement aux agent.e.s promouvables</p> <p>-Documents officiels, fiches de poste utilisant le masculin et le féminin, site internet avec écriture épiciène et réseaux sociaux institutionnels avec écriture inclusive</p> <p>-Article AEF sur la position de La Rochelle Université et l'écriture dite inclusive³⁵</p> <p>Voir note de synthèse et</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | <p>formations tous publics dès le plus jeune âge</p> <p>-S'appuyer sur la démarche HRS4R³¹ pour disséminer les bonnes pratiques managériales dans les laboratoires/unités de recherche/EA et le domaine de la recherche au sens large³²</p> <p>-Intégrer les pratiques éthiques et égalitaires dans les laboratoires et dans le cadre du suivi des doctorant.e.s</p> | <p>mars 2023</p> <p>-Participation au Copil HRS4R</p> <p>-Animation de <i>focus groupes</i> sur l'égalité (40 principes HRS4R, éthique, aspects professionnels de la recherche, recrutement, formation et conditions de travail) par la Chargée de ressources humaines pour la recherche</p> <p>-Modification du règlement intérieur des études de l'Ecole Doctorale avec ajout de l'arrêté d'août 2022 sur l'éthique (serment) et sur le traitement égalitaire³³</p> <p>-Réflexion sur un « Guide des bonnes pratiques » en recherche (I. Ethique et ED</p> | <p>Annexes 1, 2 et 3.</p> <p>-2 réunions en Copil, 1 réunion préparatoire pour avancer sur les liens entre politique égalitaire et Charte européenne du chercheur et code de conduite</p> <p>-18 chercheurs et chercheures inscrit.e.s et 7 par <i>focus groupe</i></p> |
|--|--|---|---|

³¹ [https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/hrs4r#:~:text=Human%20Resources%20Strategy%20for%20Researchers%20\(HRS4R\)](https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/hrs4r#:~:text=Human%20Resources%20Strategy%20for%20Researchers%20(HRS4R))

³² Charte européenne du chercheur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32005H0251>

Code de conduite du recrutement du chercheur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32005H0251#:~:text=Le%20code%20de%20conduite%20pour%20le%20recrutement%20des%20chercheurs%20consiste,nomment%20ou%20recrutent%20des%20chercheurs>.

³³ Ceci vient étayer le programme de formation obligatoire des doctorant.e.s (depuis 2018) intégrant l'intégrité scientifique et l'éthique (formation doctorale) via un MOOC, et une demi-journée d'accueil des doctorant.e.s avec signature du règlement des études de l'ED ainsi que la charte des thèses.

³⁴ La constitution du COS est guidée par la fiche qui est demandée à la direction des départements / composantes qui recrutent avec, d'une part, un rappel de la réglementation et d'autre part, des cases pour indiquer la répartition genrée et les grades (MCF et PR) des membres qui composent ces COS.

³⁵ https://www.aefinfo.fr/depeche/650571?fbclid=IwAR3gpsoc0puLGKf9DKqHw7Qnoi4OyObn-V3WifNkpmZ2F4E_WpRJ5nkZeos

| | | | |
|--|---|---|--|
| | | II. Recrutements III. VSS) à direction de la communauté des EC | -En cours |
| 3 : articulation entre vie personnelle et familiale et vie professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> -Faciliter le télétravail pour les personnels qui le souhaitent³⁶ -Maintenir les dispositifs facilitant l'articulation vie privée / vie professionnelle -Encourager le « droit à la déconnexion » | <ul style="list-style-type: none"> -Charte du télétravail -Charte du temps de travail (HAMAC) -Simplification du renouvellement du télétravail (formulaire simplifié) -Tour QVCT (octobre-décembre 2022) informant les personnels sur la « communication responsable » + réflexion sur un plan d'action du numérique responsable avec le COPIL DD&RS et le VP Numérique | Résultats en note 36. 17 composantes / laboratoires / lieux visités ; 250 personnels touchés |
| 4 : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations | <ul style="list-style-type: none"> -S'engager de manière extensive dans la lutte contre les VSS -Sensibiliser de manière extensive la communauté étudiante aux grandes questions sur l'égalité : déconstruction stéréotypes, harcèlement, violences, sexistes et sexuelles... | <ul style="list-style-type: none"> -Réponse à l'AAP 2021 du MESRI, octobre 2021 -Réponse à l'AAP 2022 du MESRI, juin 2022 -Concours affiches et vidéos Egalité sur le campus à destination de la population étudiante | <ul style="list-style-type: none"> -12 500 euros obtenus -11 500 euros obtenus -2 concours organisés (2021 et 2022), 45 productions reçues, 1 promotion de l'IAE sensibilisée (Master MAE), une vingtaine d'étudiants et étudiantes récompensés (20 lots offerts) ; |

³⁶ En télétravail en 2022-2023 : 69 hommes (48 catégorie A, 18 catégorie B, 2 catégorie C) et 194 femmes (74 catégorie A, 31 catégorie B, 89 catégorie C). En 2021-2022 : 61 hommes (48 A, 15 B, 3 C) et 159 femmes (62 A, 26 B, 70 C). Données provenant de la DRRH.

| | | | |
|--|---|---|--|
| | <p>-Promouvoir et réactualiser (Décret du 20 juin 2020 et loi du 6 août 2019 sur la transformation publique) le dispositif « Relais d'écoute et d'accompagnement » pour la communauté étudiante et le rendre visible</p> <p>-Faciliter le traitement des affaires de VSS et harcèlements par le relais d'écoute</p> <p>-Protéger la communauté étudiante sur les lieux de stage et les sensibiliser à leurs droits / informer les encadrant.e.s en entreprise</p> | <p>-Changement du nom du Relais d'écoute étudiant, de l'alias mail, et révision du protocole interne et des informations sur le site internet de l'Université</p> <p>-Mail d'information via [ETU] à la population étudiante (sept.2022) concernant l'existence du relais et son changement de nom et de l'alias et campagne d'affichage sur le relais d'écoute sur tout le campus (février 2022) + Instagram de l'Université</p> <p>-Réflexion sur une convention-cadre liant le relais d'écoute et les partenaires institutionnels (Parquet, Police...) : en cours</p> <p>-Inclusion d'un alinéa « Egalité, diversité, inclusion » dans toutes les conventions de stage, avec renvoi au relais d'écoute « L'université me protège »³⁷</p> <p>-traduction des conventions en anglais,</p> | <p>12 partenaires et 6 membres du personnels mobilisés pour les 2 jurys de sélection</p> <p>-Article Le Parisien⁴⁰</p> <p>-stopharcèlement devient luniversitemeprotège@univ-lr.fr⁴¹</p> <p>-2 campagnes Instagram ; 1 campagne d'affichage (février 2022) sur tout le campus ; toute la population étudiante touchée (plus de 8500 étudiant.e.s) / toutes les composantes informées via les référents communication (Dircom) et directions de composantes</p> <p>-toute la population étudiante + tous les tuteurs.trices de stage en entreprise</p> |
|--|---|---|--|

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <p>allemand et espagnol</p> <p>-Protéger la communauté étudiante sur le campus</p> <p>-Former à l'écoute des victimes de VSS les membres du Relais d'Ecoute et d'Accompagnement et les personnels en contact direct avec la communauté étudiante</p> <p>-Engager l'ensemble des personnels à se former sur l'égalité au sens large (repérage harcèlement, signalement, écoute, pratiques managériales et de laboratoire, déconstruction des biais genrés)</p> <p>-Renforcer le maillage associatif et encourager les initiatives étudiantes autour de l'égalité</p> | <p>-Mail d'information via [ETU] à la population étudiante (novembre 2023)</p> <p>-Réunions de réflexion avec l'OFIVE, la VP Egalité et le DEVU sur l'inclusion de questions spécifiquement liées aux VSS/harcèlement et sécurité dans l'enquête étudiante sur les conditions de vie</p> <p>-Première formation sur l'écoute via VSS Formation (21 octobre 2022)</p> <p>-« Politique et dispositif de formation 2022-2025 » incluant l'axe 2 « DD&RS » et une série de formations sur l'égalité (repérage du harcèlement, lutte contre les biais genrés dans les pratiques managériales et les recrutements)</p> | <p>-intégralité de la population étudiante touchée</p> <p>-En cours</p> <p>-19 personnels touchés (secrétariats, SDSU, assistante sociale des personnels, infirmières, VP CFVU, DEVU ...)</p> <p>-Document présenté et validé en CT le 25 novembre 2022, puis diffusé sur Univ'Infos et Intranet</p> <p>-6 projets étudiants accompagnés</p> |
|--|---|--|--|

³⁷ Formulé comme suit : « La structure d'accueil et La Rochelle Université s'engagent à protéger l'étudiante ou l'étudiant en cas de signalement d'un acte de violence (sexiste, sexuelle...), harcèlement (sexuel, moral...) ou discrimination (genrée, religieuse, ...). Dans le cas où la tutrice ou le tuteur de stage est l'auteur des faits, l'étudiante ou l'étudiant doit contacter dans les plus brefs délais son enseignante ou enseignant référent par mail, ou se signaler au relais d'écoute et d'accompagnement "L'université me protège" via l'alias luniversiteme protege@univ-lr.fr qui donnera une réponse écrite dans les 72 heures ».

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | <p>-Projet pluriannuel Egalité sur le campus³⁸</p> <p>-Projet étudiant Egalité et bien-être</p> <p>-Projet FEMER³⁹ : exposition photographique hall de la BU (mars 2022)</p> <p>-Accompagnement et financement du projet FEMER² (2023)</p> | <p>-5 étudiantes de MASTER 1 et 2 histoire DPEC accompagnées par l'université pour l'exposition et la création d'interviews et vidéos sur les chercheuses du LUDI</p> <p>-300 euros donnés de l'AAP Egalité ; 300 euros donnés par Research For Society</p> <p>-19 étudiant.e.s investi.e.s dans les actions de sensibilisation et communication</p> <p>-2 étudiantes encadrées par la DSI / la Dircom</p> <p>9 vidéos mettant en avant les portraits de chercheuses des laboratoires de La Rochelle Université ; mise en valeur du LUDI ; de la recherche au féminin dans les disciplines</p> |
|--|--|---|--|

³⁸<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/nos-engagements-societaux/egalite-et-diversite/egalite-sur-le-campus/>

³⁹<https://bu.univ-larochelle.fr/actualites/exposition-femer/>

⁴¹<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/nos-engagements-societaux/egalite-et-diversite/luniversite-me-protege/>

⁴⁰[Sexisme, violences et discriminations : l'Université de La Rochelle lance un concours pour ses étudiants - Le Parisien](#)

ANNEXE 1

Exemples de visuels mixtes et inclusifs créés dans le cadre de la communication autour de la déconstruction des stéréotypes métiers

| | |
|---|---|
| <p>Affiche pour communiquer sur une conférence dans le cadre de la Cordée Reporters Métiers édition 2021/2022 :</p> | <p>Affiche pour le concours vidéo « <i>Renverse tes idées reçues sur la vie étudiante</i> » édition 2022/2023 :</p> |
|  |  |
| <p>Flyer pour recruter les étudiantes et étudiants de la Team étudiante 2022/2023 :</p> | <p>Exemple d'une couverture de livret pour le dispositif cordée de la réussite 2022/2023 :</p> |



ANNEXE 2. Lien de la playlist répertoriant les vidéos (dont « Paroles de pros ») pour sensibiliser les lycéennes et lycéens sur certains secteurs d'activités/métiers dits « genrés »:

Cheffe de projet numérique : Jeanne Soccorsi - serious frames

Charge de communication : Julien Coirier - Fontaine Pajot

Responsable Qualité Sécurité Environnement : Angélique Fontanuaud - Port de plaisance LR

<https://videos.univ-lr.fr/vie-de-luniversite/ressources-orientation-post-bac/>

ANNEXE 3. Exemples de post réseaux sociaux

La Rochelle Université
37 788 abonnés
2 mots · Modifié

📍 À l'occasion de la Semaine nationale **Les cordées de la réussite**, et dans le cadre de la cordée "Solidaires pour réussir", **La Rochelle Université** accueille aujourd'hui sur son campus environ 100 lycéennes, lycéens, collégiennes et collégiens rochefortais.

Au programme : rencontres avec la communauté universitaire, ateliers sur l'**#orientation** et sur la mixité des métiers. 🧑‍🎓

Et toute la semaine, des actions ont lieu dans les établissements partenaires de la cordée "Cap Sciences" pour laquelle La Rochelle Université est membre pilote !




La Rochelle Université
37 788 abonnés
1 sem. · Modifié

👋 Rencontre entre les élèves du lycée St Exupéry et du collège Missy avec des étudiantes, étudiants et une doctorante de l'**IUT La Rochelle**, ainsi que des professionnels du **#numérique** !

L'objectif : faire découvrir aux élèves les différents parcours d'études possibles et les métiers liés au numérique. 📺

Merci à **Jeanne Soccorsi** de **Serious Frames**, **Laetitia PALATINI** de la **MACIF**, **Bénédicte Courret** de **France Bleu** et la **Gendarmerie Nationale** !

#cordéereportermetiers en partenariat avec le rectorat de l'**Académie de Poitiers** et **La Rochelle Agglo**




https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7021113915946221568?utm_source=share&utm_medium=member_ios

https://re.linkedin.com/posts/la-rochelle-universite_num%C3%A9rique-cord%C3%A9ereporterterm%C3%A9tiers-activity-7039973207726026752-kEm8?utm_source=li_share&utm_content=feedcontent&utm_medium=g_dt_web&utm_campaign=copy

Délibération n° 2023-06-05-5-2 du 5 juin 2023 relative au lancement du processus d'accréditation nationale et européenne du Master EU-CONEXUS en Humanités numériques

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 et les articles L. 612-1 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'avis favorable du 4 mai 2023 du conseil d'orientation de l'institut du littoral urbain durable intelligent,
Vu l'avis favorable du 9 mai 2023 de la commission de la formation et de la vie universitaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

APPROUVE le lancement du processus d'accréditation nationale et européenne du Master EU-CONEXUS en Humanités numériques.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-06-05-6-1 du 5 juin 2023 portant création du centre de responsabilité budgétaire Alternance (CRB 14)

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu le code du travail, notamment son article L. 6231-4,
Vu l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2018-10-15-3-4 du 15 octobre 2018 relative à la modification de la structure budgétaire de l'université pour la création d'un centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Projets transversaux »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (22 voix),

APPROUVE la création d'un centre de responsabilité budgétaire intitulé « CRB 14 ALTERNANCE » regroupant l'ensemble des données financières et des opérations concernant les formations par alternance de La Rochelle Université.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-06-05-7-1 du 5 juin 2023 portant approbation des statuts du parlement étudiant de La Rochelle Université

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2022-05-02-4-1 du conseil d'administration du 2 mai 2022 portant approbation des statuts du parlement étudiant de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 15 mars 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la modification des statuts du parlement étudiant de La Rochelle Université annexée à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Statuts du parlement étudiant

Préambule

La Rochelle Université souhaite renforcer le rôle des étudiantes et étudiants dans la gouvernance de La Rochelle Université, leur fournir un espace d'échange et de réflexions sur les questions de vie étudiante et de campus ainsi que de placer la vie associative au centre de leurs débats. Un Parlement étudiant est institué à cet effet.

Article 1 – Champ d'application

Le Parlement étudiant statue sur des questions de vie étudiante. Il rend compte de ses décisions, avis et orientations aux autres conseils et commissions statutaires et au président ou à la présidente de l'université.

Article 2 – Présidence du Parlement étudiant

Le Parlement étudiant est présidé par la présidente ou le président de La Rochelle Université. En cas d'empêchement lors d'une séance, il peut être représenté par une représentante étudiante ou un représentant étudiant.

Article 3 – Composition du Parlement étudiant

Le Parlement étudiant est composé des membres suivants :

- > La vice-présidente ou le vice-président étudiant,
- > Les 12 représentantes et représentants titulaires et suppléants ou suppléantes des étudiantes et étudiants au conseil d'administration,
- > Les 24 représentantes et représentants titulaires et suppléants ou suppléantes des étudiantes et étudiants à la commission de la formation et de la vie universitaire,
- > Les 8 représentantes et représentants titulaires et suppléants ou suppléantes des étudiantes et étudiants de la commission de la recherche,
- > Les 2 représentantes et représentants des étudiantes et étudiants au sein de l'équipe de direction élargie de l'Institut Littoral Urbain Durable et Intelligent,
- > Les 2 représentantes et représentants des étudiantes et étudiants au sein de l'équipe de direction élargie du Collegium,
- > Les 2 représentants des étudiantes et étudiants du conseil de la Faculté de Droit, de Science politique et de Management

- > Les 5 représentants des étudiantes et étudiants au Conseil de l'IUT
- > Les 2 représentantes et représentants des étudiantes et étudiants de La Rochelle Université au sein du Student board d'EU-Conexus,
- > 10 délégués ou déléguées de promotion élu·es par leurs pair·es délégué·es de promotion
- > 1 représentant ou représentante par association bénéficiaire du label « Association La Rochelle Université ».

Article 4 – Durée des mandats

Le mandat des membres du Parlement étudiant prend fin avec leur mandat d'élu dans la fonction occupée hors du Parlement. Les parlementaires ne peuvent cumuler de siège.

Article 5 – Calendrier des réunions

Le président ou la présidente du Parlement étudiant établit en début d'année universitaire un calendrier prévisionnel des réunions du Parlement qui se doit d'inclure au moins deux réunions par semestre. Ce calendrier indicatif peut être adapté en fonction des circonstances.

Le Parlement est réuni de droit sur la demande écrite d'au moins un quart de ses membres en exercice.

Article 6 – Convocations

Le Parlement étudiant est convoqué par sa présidente ou son président.

Les convocations comportent obligatoirement un ordre du jour arrêté par la présidente ou le président.

Les convocations sont adressées aux membres huit jours avant la date de la réunion par dépôt sur l'intranet de l'Université et notification par courrier électronique.

Ce délai peut être réduit en cas d'urgence constatée par la présidente ou le président. L'ordre du jour peut notamment faire l'objet d'adjonction et de modifications par la présidente ou le président sans condition de délais. Les membres du Parlement étudiant sont informés par un additif à l'ordre du jour transmis dans les mêmes conditions que l'ordre du jour original.

Un point nécessitant un vote peut être ajouté à l'ouverture de la séance à la demande de la présidente ou du président sous réserve de l'accord d'au moins un tiers des membres présents ou représentés.

Des questions relevant de l'information peuvent être proposées en début de séance pour être évoquées en question diverses. La présidente ou le président décide de l'opportunité de mettre en discussion les questions ainsi posées compte tenu de leur contenu et de l'urgence. Elles ne donnent pas lieu à un vote.

Article 7 – Documents de travail

Les documents préparatoires sont déposés sur l'intranet de l'Université. Les parlementaires en sont informés par le courrier électronique leur notifiant la convocation.

Les documents préparatoires sont en principe déposés le même jour que l'envoi de la convocation ; le cas échéant, ils peuvent être déposés en plusieurs fois sur l'intranet de l'Université.

Article 8 – Représentation et procurations

Tout membre peut donner procuration à tout autre membre ayant voix délibérative, indépendamment de leurs collègues électoraux respectifs.

Une même personne ne peut pas recevoir plus de deux procurations.

Les procurations sont nominales, incessibles et datées. Elles sont signées de la main de la mandante ou du mandant ou transmises par courrier électronique à partir de son adresse étudiante.

Un membre du Parlement qui ne peut assister à toute la séance peut accorder en cours de séance une procuration à un autre membre.

Aucune procuration adressée après la séance n'est recevable.

Une procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, pour laquelle elle a été donnée.

En cas de présence en séance d'une ou d'un parlementaire ayant donné procuration à un autre membre du Parlement pour l'y représenter, il n'est pas tenu compte de la procuration.

Article 9 – Participation de personnes non-membres

Toute étudiante et tout étudiant de La Rochelle Université peut assister aux séances sous réserve de présentation de sa carte d'étudiant.

Participant en tant qu'invités permanents et invitées permanentes, les vice-présidentes, vice-présidents et chargés de mission, la directrice ou le directeur général des services et ses adjointes et adjoints, les directeurs et directrices des services communs et généraux et les directeurs et directrices de composantes au sens de l'article 4 des statuts de l'Université.

Les invités permanents et invitées permanentes participent à la séance s'ils le souhaitent, à titre consultatif. Ils prennent la parole, à la demande de la présidente ou du président, sur toute question les concernant, mais ils ne participent pas au vote. Quel que soit l'ordre du jour, ils sont informés des réunions du Parlement en recevant une convocation dans les mêmes conditions que les membres du conseil.

Participe en tant que rapporteur, rapporteuse, expert ou experte, en cas de besoin, toute personne susceptible d'éclairer les conseillers et que la présidente ou le président souhaite inviter.

Les personnes invitées et non membres sont entendues à titre consultatif. Elles prennent la parole à la demande de la présidente ou du président mais elles ne participent pas au vote.

Tous les invités et personnes non-membres peuvent être appelés à quitter la séance au moment du vote à la demande de la présidente ou du président.

Article 10 – Quorum

Le Parlement étudiant ne peut siéger que si au moins la présidente ou le président et trois de ses membres en exercice sont présents lors de l'ouverture de la réunion.

Ce quorum vaut pour toute la durée de la séance.

Si les conditions de quorum ne sont pas remplies, une nouvelle convocation peut être établie et adressée aux conseillers. Si cette convocation comporte le même ordre du jour, le conseil se réunit sans condition de quorum. Si cette convocation comporte un ordre du jour modifié, les conditions normales de convocation et de quorum s'appliquent.

Article 11 – Vote

Les votes sont acquis à la majorité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés.

En principe, les votes ont lieu à main levée. Un vote à bulletin secret est cependant organisé chaque fois que la présidente ou le président du Parlement le demande.

En cas de partage égal des voix, la présidente ou le président a voix prépondérante.

Pour permettre au Parlement de consacrer le temps nécessaire aux questions essentielles, la présidente ou le président peut proposer d'adopter globalement et sans débat une question inscrite à l'ordre du jour.

Article 12 – Déroulement des séances

La présidente ou le président dirige les travaux du Parlement. Il ouvre et lève la séance, organise les discussions et fait appliquer le règlement intérieur pendant les séances. En cas de perturbation grave empêchant la poursuite des débats, la séance est suspendue et aucun débat ou vote ne peut avoir lieu tant que les conditions normales de déroulement de la séance ne sont pas rétablies.

Une ou plusieurs suspensions de séance peuvent être décidées par la présidente ou le président du Parlement. Elles sont de droit à la demande de la majorité des membres du conseil présents.

La présidente ou le président prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour. Il ou Elle peut également prononcer la clôture de la réunion s'il apparaît que l'ordre du jour ne peut pas être épuisé dans des délais raisonnables, ou pour des raisons de maintien de l'ordre.

Article 13 – Administration du Parlement étudiant

Le compte-rendu du Parlement étudiant est pris en charge par le personnel de La Rochelle Université chargé de la vie associative.

Le Parlement peut désigner parmi ses membres un secrétaire adjoint.

Article 14 – Compte-rendu

Les comptes-rendus n'ont pas pour objet de rendre compte de l'intégralité des débats. Leur but est de permettre une compréhension aussi exacte que possible de la signification des décisions prises. Ils rendent compte, pour chaque question inscrite à l'ordre du jour :

- > de l'objet de la délibération proposée ;
- > des principales observations échangées au cours de la séance, dans la mesure où elles éclairent le sens de la décision finalement prise ;
- > des positions favorables ou défavorables à la délibération exprimées par les principaux intervenants ;
- > de la décision du Parlement.

Les déclarations ou les motions adoptées sont jointes au compte-rendu in extenso en pièces annexes.

Lorsqu'un membre du Parlement souhaite que son intervention soit fidèlement rapportée, il adresse au secrétariat de l'instance, dans les trois jours suivant la séance, un texte d'une dizaine de lignes en résumant le contenu.

Le compte-rendu signé par la présidente ou le président du Parlement est diffusé dans le mois qui suit la séance.

Au début de chaque séance, il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Délibération n° 2023-06-05-8-1 du 5 juin 2023 approuvant la convention cadre de partenariat 2023-2027 entre La Rochelle Université et le Conseil départemental de la Charente-Maritime**Séance du 5 juin 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

APPROUVE la convention cadre de partenariat 2023-2027 entre La Rochelle Université et le Conseil départemental de la Charente-Maritime annexée à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

La convention cadre de partenariat 2023-2027 entre La Rochelle Université et le Conseil départemental de la Charente-Maritime est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

**Délibération n° 2023-06-05-8-2 du 5 juin 2023 approuvant la convention entre
La Rochelle Université et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour les
célébrations des 30 ans de l'université**

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (24 voix),

APPROUVE la convention entre La Rochelle Université et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle « Célébrations des 30 ans de l'université » annexée à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

La convention entre La Rochelle Université et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle « Célébrations des 30 ans de l'université » est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Délibération n° 2023-06-06-29 du 6 juin 2023 relative à l'ordre et aux modalités de décompte des heures d'enseignement des enseignants-chercheurs et des personnels contractuels de même niveau dans les services et hors service

Séance du 6 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FORMATION RESTREINTE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.952-6 et L.954-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 4 ;
Vu le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 modifié relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;
Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu les statuts de La Rochelle Université ;
Vu l'avis favorable du comité social d'administration d'établissement en date du 25 mai 2023 ;
Considérant l'outil pédagogique essentiel que constituent les travaux pratiques dans la qualité de l'enseignement proposé par l'université dans certaines filières, qui justifie une valorisation du service à ce titre des enseignants-chercheurs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le dispositif relatif à l'ordre et aux modalités de décompte des heures d'enseignement des enseignants-chercheurs et des personnels contractuels de même niveau dans les services et hors service, annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 6 juin 2023.

Le Président
Jean-Marc OGIER

Annexe

Ordre et modalités de décompte des états de service

Quel que soit le statut de la personne effectuant des heures d'enseignement, dans l'état de services, les heures sont comptabilisées dans un ordre déterminé : CM, TD, TP, TEA, REH, FC

Par ailleurs, le total du service est exprimé en heures équivalent travaux dirigés (HeTD), selon les modalités décrites ci-dessous :

| Spécificités selon les statuts | | CM | TD | TP | TEA | REH hors TEA-FC | FC | |
|--|---------------------------------|---------------|------------|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | dans la limite du service | en dehors du service |
| Enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels | PRAG / PRCE / PE / PROF EPS | 1h = 1,5 HeTD | 1h = 1HeTD | 1h = 1 HeTD | 1h = 1 x nbre de groupe de 10 étudiants c x 0.15 HeTD | Selon les modalités et volumes prévus dans le REH | 1h = MAX 1,5 HeTD (quelle que soit la valorisation maquette prévue) | 1h = MAX 2,5 HeTD (Selon la valorisation maquette prévue) |
| | PR / MCF | 1h = 1,5 HeTD | | 1h = 1 HeTD ou 2/3 HeTD | | | | |
| | PAST Tps complet et mi-temps | 1h = 1,5 HeTD | | Selon application de la méthode du prorata Décrite ci-dessous | | | | |
| | ENS et ENS.CHERCHEUR. CDI et CD | 1h = 1,5 HeTD | | | | | | |
| | Lecteurs / Maîtres de langues | NA | | 1h = 2/3 HeTD | | | | |
| | ATER | 1h = 1,5 HeTD | | 1h = 2/3 HeTD | | | NC | NC |
| Contractuels Doctorant LRUUniv | NA | 1h = 1 HeTD | NC | NC | | | | |
| Vacataires, Prestataires y compris BIATSS LRUUniv | 1h = 1,5 HeTD Hors ATV | 1h = 2/3 HeTD | NC | MAX 1h =2,5h | | | | |

NA = Non-autorisé NC = Non concerné

Calcul des heures de TP PR/MCF/PAST, y compris contractuel - méthode du prorata

Si le sous-total ($CM \times 1,5 + TD + TP$) $<$ au service dû de l'enseignant ;
toutes les heures TP sont comptabilisées pour 1 HeTD

Si le sous-total ($CM \times 1,5 + TD + TP$) $>$ au service dû de l'enseignant :

1. On calcule la part des TP dans ce sous-total, et on reporte cette part pour identifier les heures TP comptabilisées pour 1 HeTD
2. On soustrait ce volume horaire au volume d'heure TP totales pour identifier les heures TP comptabilisées pour 2/3 HeTD

Exemple pour 30hCM + 120hTD + 80hTP, et service dû enseignant à 192h :

Sous-total $CM \times 1,5 + TD + TP = 245$

| | | | |
|---------------------|-------|---|---|
| 80hTP → | 32,6% | $32,6/100 \times 192$ = 62,7hTP comptées = 1HeTD | 80-62,7 = 17,3hTP comptées = 2/3, Soit 11,5 HeTD |
| ss-total = → 245 | 100% | | |